



Le Maire,

A. TAÏBI

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 FÉVRIER 2020

PROCÈS-VERBAL

Séance du 26 Février 2020

Membres :

Composant le Conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille vingt, le vingt-six février à vingt heures treize, le Conseil municipal de la commune de Stains, légalement convoqué par le Maire le vingt février deux mille vingt, s'est réuni en salle des Mariages, à l'Hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Favella HIMEUR, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Angèle DIONE qui a donné pouvoir à M. Géry DYKOKA NGOLO, Mme Nabila AKKOUCHE qui a donné pouvoir à Mme Najia AMZAL, Mme Françoise ABDERIDE qui a donné pouvoir à M. Nicolas STIENNE, M. Philippe LE NAOUR qui a donné pouvoir à Mme Nicole RIOU, Mme Khalida MOSTEFA SBAA qui a donné pouvoir à M. Lamine SAÏDANE, Mme Najewa HAMMANI qui a donné pouvoir à M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Lidia AMZAL qui a donné pouvoir à M. Jean-Claude DE SOUZA (*jusqu'à l'affaire 3.1*), Mme Evelyne SEEGER qui a donné pouvoir à M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT qui a donné pouvoir à M. Sean NKOLO MAYE (*jusqu'à l'affaire 1.4*)

Absents : M. François VIGNERON, M. Olivier MATHIS, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Erol ERSAN, Mme Teragi CHEVET, M. Khader ABDELLALI

Sont arrivées en cours de séance : Mme Lidia AMZAL (*à l'affaire 3.2*), Mme Sylvie JEANNOT (*à l'affaire 1.5*)

Sont sortis en cours de séance : M. Sean NKOLO MAYE (*à l'affaire 3.9*), M. Julien MUGERIN (*à l'affaire 3.10*)

A quitté définitivement la séance : Mme Fatima DRIDER (*à l'affaire 3.5*)

Secrétaire de séance : Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN

Affaire n°0 - Compte-rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rend compte des décisions du Maire prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire. Il rappelle qu'il s'agit d'une communication et qu'il n'y a pas lieu de voter. Il demande toutefois s'il y a d'éventuelles remarques.

Monsieur le Maire demande à l'administration s'il est possible de rajouter quelques chaises pour que tous les membres du public puissent s'installer confortablement.

Affaire n°1.1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire propose de désigner la secrétaire de séance dans l'ordre du tableau, en la personne de Madame Fabienne TESSIER-KERGOSIEN.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour,

ARTICLE UNIQUE : DÉSIGNE Madame Fabienne TESSIER-KERGOSIEN, dixième adjointe au maire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n°1.2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 novembre 2019

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire propose l'adoption d'une série de procès-verbaux, tout d'abord celui de la séance du Conseil municipal du 21 novembre 2019. Il demande s'il y a des observations et donne la parole à Julien MUGERIN.

Julien MUGERIN a une simple observation à formuler concernant la page 7 sur 40 : au moment où l'opposition a quitté la salle, il est écrit que « Julien MUGERIN fait savoir que l'opposition municipale ne reste pas au Conseil municipal et qu'il en sera de même aux prochaines séances » ; Julien MUGERIN souhaite ajouter, car c'est ce qu'il avait dit : l'opposition quitterait les séances du Conseil municipal dès qu'il y aurait des débordements, il ne sait plus exactement comment il l'avait dit, mais ce n'était pas juste qu'elle ne viendrait plus aux conseils municipaux ; c'était pour rappeler à l'époque que le quorum se tenait avec l'opposition municipale, comme ce soir par exemple. Il précise donc que si jamais il y avait des débordements, s'il y avait des moments où les choses échappaient et bien à ce moment-là l'opposition quitterait la séance. Julien MUGERIN ajoute que, comme ont pu le remarquer les membres du conseil, l'opposition municipale a depuis assisté aux conseils municipaux.

Monsieur le Maire répond qu'il y a des enregistrements et que ceux-ci seront vérifiés. Il fait entièrement confiance à l'administration pour reprendre de manière très précise les interventions des uns et des autres.

Julien MUGERIN rappelle qu'il avait juste un peu d'agitation à ce moment-là, il y a peut-être des choses qui échappent.

Monsieur le Maire assure que la séance étant enregistrée, une vérification sera faite. Il propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour**,

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 novembre 2019.

Affaire n°1.3 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 2019

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 2019. Il s'enquiert d'éventuelles observations et, en l'absence d'observations, il propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour**,

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 2019.

Affaire n°1.4 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 janvier 2020

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 janvier 2020. Il s'enquiert d'éventuelles observations et, en l'absence d'observation, il passe au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour**,

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 janvier 2020.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite une nouvelle fois la bienvenue à l'assistance au sein du dernier conseil municipal de ce mandat, et salue la présence du public stanois. Avant de débiter ce conseil, il donne quelques informations importantes de l'actualité municipale qui s'est déroulée ces dernières semaines, depuis le dernier conseil du 23 janvier 2020. La ville de Stains a connu la visite du Préfet, appelée visite communale en jargon préfectoral. Le nouveau Préfet, installé maintenant depuis quelques mois, fait le tour des maires des villes, comme c'était le cas à Stains le 7 février dernier. Il précise que ce n'était pas le cas avec l'ancien Préfet, qui était en fonction depuis près de 4 ans, et qui avait décidé de ne pas venir à Stains. Le nouveau Préfet était présent à Stains durant une bonne partie de la journée du 7 février. Il a pu se rendre compte des différents projets qui ont lieu sur la ville ; Monsieur le Maire et lui ont pu faire un point extrêmement précis sur des dossiers importants de la ville, relevant à la fois de l'administration communale et puis sur les différents projets se réalisant sur la ville, en particulier avec l'installation très prochaine de la Fondation Total avec le centre de formation-campus Total, celle du centre de recherche qui est déjà en grande partie installé, puisqu'une bonne partie des 200 chercheurs sont déjà installés sur la ville - Monsieur le Maire a eu l'occasion de les rencontrer et de les saluer -

l'extension de la Ferme des possibles ; la visite d'un certain nombre d'équipements. Et Monsieur le Maire a également souhaité attirer l'attention du Préfet sur les questions liées à la sécurité, sur évidemment le manque de policiers criant à Stains et plus largement en Seine-Saint-Denis, sur malheureusement les derniers homicides qui ont pu avoir lieu sur Stains - Monsieur le Maire s'est rendu d'ailleurs avec Monsieur le Préfet sur le lieu où deux d'entre eux ont pris place l'été dernier. Après ce tour de la ville, Monsieur le Préfet a exprimé le souhait de revenir dans les prochains mois, ce que Monsieur le Maire salue comme une bonne nouvelle. Il juge important d'avoir des relations très étroites entre le Préfet, les Maires et l'équipe municipale ; même sans être d'accord sur tout, il est important de pouvoir échanger, s'exprimer, et de pouvoir être accompagné par les services de la Préfecture. Monsieur le Préfet était accompagné par ailleurs de la nouvelle déléguée du Préfet, de la nouvelle Préfète de l'égalité des chances, donnant plus d'importance encore à cette visite, qui a permis de donner à voir sur les différents projets de la ville de Stains, et Monsieur le Préfet s'est montré ravi de cette rencontre, ce qui est important à signaler auprès des élus du Conseil municipal mais aussi auprès du public présent. Le Préfet a aussi tenu à saluer le travail de gestion de la collectivité, ce qui est un gage de sérieux venant de lui ; il l'a qualifiée de sérieuse, responsable, saine de la collectivité et a encouragé le Maire à continuer en ce sens, ce que Monsieur le Maire qualifie de bonne nouvelle.

Monsieur le Maire aborde un autre point important de l'actualité municipale : la marche organisée il y a quelques semaines entre autres par des familles du Clos. Cette marche digne, dénonçant les violences qui existent dans les quartiers de la ville, a rassemblé des centaines de Stanois et s'est très bien déroulée dans le respect des familles qui ont souhaité organiser cette marche, sans qu'elle soit instrumentalisée d'aucune manière. Et, bien évidemment, la municipalité a accompagné logistiquement l'événement pour en assurer le bon déroulement.

Monsieur le Maire revient ensuite sur un autre événement important : il rappelle qu'il a été convoqué le 25 février avec sept autres maires au Tribunal de Montreuil, pour défendre l'arrêté municipal anti-pesticide qu'il avait pris quelques mois auparavant, arrêté qu'il avait été le premier maire à prendre en Seine-Saint-Denis. Il précise que tous les maires convoqués étaient de sensibilités différentes, preuve que la santé publique n'est pas une option politique et qu'elle dépasse largement les clivages politiques. Il a pu, à l'occasion de cette convocation, exprimer devant la Présidente le bienfondé de cet arrêté anti-pesticide, qui s'appuie sur deux éléments extrêmement importants : d'abord, sa responsabilité et son devoir en tant que Maire de protéger les Stanoises et les Stanois en matière de santé publique - il ne détaillera pas ici les différents rapports qui ont exposé les graves carences en matière de santé publique et les conséquences que certains produits chimiques, mais aussi l'environnement peuvent avoir au niveau de la santé ; ensuite le respect de l'environnement, de la nature, et le retour de la nature sur la ville. Le délibéré devrait certainement avoir lieu le 27 ou dans le courant de la semaine suivante.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agira pour ce Conseil de voter le budget municipal 2020, qui saura traduire de manière très concrète les orientations budgétaires de l'équipe municipale avec des enjeux définis tout au long de l'année 2020, des perspectives en termes de projets d'investissement ; ce sera aussi l'occasion de mesurer tout le travail mené par l'équipe municipale durant l'année 2019, mais aussi durant tout le mandat, les engagements qui ont été tenus, le travail qui reste encore à faire. Comme il le dit régulièrement : beaucoup a été fait, il reste encore beaucoup à faire. Monsieur le Maire laissera le soin à Farida AOUDIA-AMMI de présenter ce budget en quelques lignes. Un budget pour montrer à la fois l'ambition de l'équipe municipale, le sérieux de la gestion qui prépare évidemment le quotidien comme l'avenir des Stanois, et un budget qui résiste, qui protège les Stanois contre toutes les politiques d'austérité que beaucoup d'entre eux subissent depuis trop longtemps. Il précise dans ce cadre que l'équipe municipale peut s'enorgueillir très concrètement d'avoir fait baisser la dette de plus de 25 % ; d'avoir fait progresser l'épargne brute de près de 97 %, chose exceptionnelle et inédite depuis près de 10 ans qui permet de créer de meilleures conditions d'investissement, de construire des équipements pour les Stanois ; de la capacité de désendettement, passée maintenant en dessous des 8 ans dès cette année alors qu'il était à un peu plus de 17 années en début de mandat. Il rappelle que le seuil critique en la matière est de 12 années et que la ville de Stains est maintenant sous cette limite, autre élément très concret. Il rappelle également l'engagement tenu durant les 6 ans de mandat de ne pas

augmenter les impôts, et ce malgré un contexte extrêmement difficile, avec des baisses de dotations très importantes subies à deux reprises - près de 13 milliards d'euros sur l'ensemble des budgets des collectivités sur la période 2018-2020. Les conséquences à Stains ont été importantes puisque cela a eu entre 2 et 3 millions d'euros d'impact sur le budget communal - ce qui n'a pas empêché l'équipe municipale, à la suite de l'engagement pris auprès des stanois, de ne pas augmenter les impôts. Il sait que ces données vont certainement déranger l'opposition municipale, qui a parfois tendance à remettre en cause ces chiffres, ces éléments très concrets, et à plutôt peindre un tableau noir, et à faire peur sur ces éléments ; des éléments, précise Monsieur le Maire, que toutes et tous ici présents dans la salle peuvent avoir en leur possession de manière très transparente.

Monsieur le Maire partage sa fierté d'avoir porté une politique ambitieuse en direction des Stanois, tournée vers le maintien et le développement des services publics, le bien commun des Stanoises et des Stanois, et de celles et ceux en tout cas qui sont le plus éloignés de la réussite ; de le faire avec des projets extrêmement importants et dans un contexte extrêmement compliqué, avec une politique néolibérale menée de manière assumée par le président Macron actuellement. Il rappelle que la période est aussi marquée par la colère sociale légitime et forte, et que les dernières propositions du gouvernement n'auront pas calmé cette colère - les différentes manifestations des retraités, la situation au sein de l'éducation nationale, la question des transports, la question des services publics, autant d'éléments qui montrent qu'il y a une situation sociale extrêmement préoccupante. Bien évidemment, à l'échelle locale, l'équipe municipale s'efforce, avec ses compétences et ses responsabilités, de résister et de protéger les Stanois, alors que les paradis fiscaux se multiplient et que les dividendes rapportent énormément à une infime poignée de privilégiés. Bien évidemment, le gouvernement macroniste n'a fait que creuser les inégalités et renforcer les privilèges - à Stains, l'équipe municipale maintiendra le cap d'un budget sérieux, d'orientations et de propositions municipales sérieuses, pour justement se battre pour l'égalité, pour la dignité de tous les Stanois, sans aucune distinction, de tous les quartiers, et c'est pour cette raison qu'avec trois autres maires, Monsieur le Maire avait décidé il y a deux ans environ d'engager un recours contre l'État pour rupture de l'égalité républicaine au moins sur trois domaines : celui de la sécurité, celui de la justice, et celui de l'éducation. Le contexte général montre à quel point il était important de mener ce bras de fer pour dénoncer cette rupture d'égalité, qui est une réalité à Stains, mais aussi dans toute la Seine-Saint-Denis.

Sur ces quelques mots d'introduction, Monsieur le Maire donne la parole à Fabienne TESSIER KERGOSIEN pour la présentation sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au niveau des collectivités territoriales

Affaire n°1.5 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales

Rapporteur : Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN

Fabienne TESSIER KERGOSIEN déclare en préalable apporter son soutien aux élues de l'Assemblée nationale qui se sont fait appeler de « petites connes » par un député UDI. Quand un élu se permet d'insulter d'autres élu(e)s, surtout des femmes, elle dit comprendre le pourquoi d'une inégalité toujours aussi importante entre les hommes et les femmes en France, et déplore l'image donnée de la République.

Concernant le rapport, elle souligne que la budgétisation sensible due au genre est un outil formidable et efficace pour parvenir à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ; si la budgétisation sensible au genre ou « gender budgeting » est recommandée par des instances internationales telles que l'ONU ou le Conseil de l'Europe, elle est pourtant peu mise en application. La législation avance aussi en ce sens puisque la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit que les collectivités mettent en œuvre une politique intégrée de l'égalité. L'article 61 dispose également que les collectivités de plus de 20 000 habitants devront présenter avant le débat budgétaire un rapport relatif à leurs

actions en faveur de l'égalité. En outre, dans une période financière contrainte pour les collectivités, le budget sensible au genre est à la fois un outil de transparence et d'allocation équitable de l'argent public. En effet, les femmes sont trop souvent les victimes indirectes de la réduction de l'offre de service public. Dans la collectivité, les différents services essaient de rendre visible ce budget depuis plusieurs années. Fabienne TESSIER-KERGOSIEN souhaite que la ville de Stains puisse aller encore plus loin par le biais des subventions données aux associations, clubs sportifs, etc. Bien que l'égalité des droits entre les femmes et les hommes ait beaucoup progressé tout au long du XXème siècle et continue aujourd'hui à être approfondie par le législateur, de nombreuses inégalités persistent encore en France dans ce domaine. En 2019, les femmes gagnaient un salaire net moyen recalculé en équivalent temps plein inférieur de 18,5 % à celui des hommes. En 2017, le montant moyen de la pension de droit direct, soit la retraite, perçue par les femmes étaient inférieure de 42 % à celui des hommes. Même si elles sont moins importantes que dans le privé, les inégalités salariales existent aussi dans la fonction publique : d'après les dernières données fournies par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique, l'écart moyen de salaire net est de 18,19 %. Suite aux élections municipales de 2014, seuls 16 % des maires étaient des femmes. En Seine-Saint-Denis, elles sont 8 sur 40, soit 20 % ; les filles ne représentent que 30 % des élèves en apprentissage en 2018. D'après les dernières enquêtes menées, qui datent de 2016, les femmes salariées effectuent en moyenne 1 heure et 10 minutes de travail domestique supplémentaires par rapport à un homme salarié. Malgré des progrès entre 2006 et 2016, ce temps moyen journalier pour les femmes a baissé d'une vingtaine de minutes, tandis que celui des hommes a augmenté de 5 minutes. Cette inégale répartition montre des résistances à un partage plus égale des tâches. En 2019, une femme décédait tous les 2,4 jours sous les coups de son conjoint ; 149 contre 121 en 2018, et 14 déjà en 2020. Juste pour rappeler l'état de la politique des ressources humaines au sein de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la municipalité de Stains est attachée au respect du statut de la fonction publique garant des droits des agents publics et notamment de l'égalité du statut. Malgré l'existence du statut, force est de constater que les inégalités professionnelles existent au sein des collectivités territoriales. A l'échelle nationale, au-delà d'un taux de féminisation des effectifs de 61 %, 64 % dans la Petite Couronne, des inégalités entre femmes et hommes existent dans le déroulement des carrières, dans les parcours professionnels et dans l'organisation du temps de travail. L'analyse se base sur les données au 31 décembre 2019, et prend en compte les agents permanents et non-permanents, renforts et remplacements temporaires de la ville de Stains. Sur la répartition femmes-hommes selon le statut sur la collectivité, celle-ci compte 69 % de femmes parmi les agents titulaires et 73 % parmi les agents contractuels, soit 2 points de plus par rapport à 2018. Par rapport à la répartition femmes-hommes par filière, les tendances restent identiques en 2019, à savoir : les femmes sont surreprésentées dans la filière médico-sociale (93 %) et sous-représentées dans la filière sportive (6 %) avec 5 points de moins par rapport à 2018. Les femmes sont également largement présentes dans la filière technique (60 %), administrative (76 %, +2 points) et l'animation (79 %, +3 points). La filière culturelle incarne toujours la parité entre les femmes et les hommes ; la filière police municipale est la seule à connaître une nette évolution entre 2018 et 2019, avec un taux de féminisation en baisse de 57 à 33 % (-24 points).

Concernant la répartition par catégorie hiérarchique, dans la fonction publique territoriale, les femmes représentent 61 % des catégories A, 65 % des catégories B, et 60 % des catégories C. En 2019 à Stains, les femmes représentent 70 % des catégories A, 54 % des catégories B, et 73 % des catégories C. L'évolution entre 2018 et 2019 en catégorie A, 7 points en plus, est inversement corrélée à celle des catégories B, avec 8 points de moins. Elle s'explique par l'intégration statutaire au 1^{er} février 2019 des cadres d'emploi des éducateurs territoriaux de jeunes enfants et des assistants territoriaux socio-éducatifs en catégorie A. Les femmes sont majoritairement représentées dans les catégories A et B, ce qui relève l'absence de discrimination dans l'attribution des postes à responsabilité ou à technicité particulière aux agents féminins. Elles sont également largement représentées dans la catégorie C. Il est à noter qu'au 31 décembre 2019, les postes du comité de direction sont occupés à 44 % par des femmes, 56 % par des hommes.

Ville de Stains

Concernant la répartition par pôle, sur les points les plus importants parce qu'il n'y a pas eu de grosses évolutions par rapport aux années précédentes, l'effectif est majoritairement féminin dans de nombreux pôles, à l'exception du pôle développement culturel et sportif (33 %, -2 points par rapport à 2018), et de la Direction générale et du Cabinet du maire (48 %).

Concernant la répartition par âge, en 2019, hormis la tranche d'âge 20-24 ans, les femmes sont majoritairement représentées dans toutes les catégories d'âge, avec des proportions plus marquées à partir de 40 ans, et un pic à 79 % sur la tranche d'âge 50-54 ans. Chez les agents de moins de 30 ans, il y a quasiment autant d'hommes que de femmes (57 %), puis la proportion d'âge en féminin augmente nettement entre 30 et 44 ans (71 %) et ensuite pour les agentes de plus de 45 ans (75 %). Ces proportions restent identiques à celles constatées en 2018. Les femmes sont donc proportionnellement plus âgées que les hommes au sein des effectifs de la ville.

Concernant la répartition par temps de travail, en 2019, 69 % des postes à temps complet sont occupés par des femmes, sans évolution par rapport à 2018, et 78 % des postes à temps non complet, +3 points. Par ailleurs, au 31 décembre 2019, les agents bénéficiant d'une autorisation de travail à temps partiel représentent 3,5 % des agents féminins contre 0,35 % des agents masculins. Les femmes représentent 96 % des travailleurs à temps partiel, près de 15 femmes pour un homme. La ville de Stains a des taux bien inférieurs au taux national, très proches de celui de la Petite Couronne ; sur l'ensemble des femmes, 8 % sont à temps partiel tandis que seulement 1 % des hommes le sont.

Concernant la disponibilité et les congés parentaux, au niveau national, environ 3 % des agents sont dans une position hors activité, disponibilité ou congé parental ; la ville de Stains compte parmi ses effectifs 4,5 % d'agents dans une de ces positions. En 2019, les femmes représentent 66 % des agents en position de disponibilité, comparé à un taux national de 68 %. En ce qui concerne les agents en congé parental, il s'agit uniquement de femmes (9), aucun homme n'a été en congé parental en 2019 comme les 3 années précédentes, le taux national étant de 96 % de femmes.

Concernant la rémunération, la présentation présente une coquille : il convient de lire décembre 2019 et pas décembre 2018. Le salaire brut mensuel moyen pour une femme dans l'administration est de 2138 euros, contre 2228 pour les hommes, soit respectivement 69 euros et 80 euros de plus que les salaires bruts moyens de décembre 2018.

Pour dresser un bilan de cette première partie, il est important de retenir que les effectifs de la ville présentent des caractéristiques plus égalitaires que la moyenne des collectivités à l'échelle nationale. La Direction du pôle des ressources humaines s'est engagée à la fin de l'année 2019 dans la politique de lutte contre les gestes et violences sexistes au travail ; un référent a été désigné afin de proposer de mettre en œuvre des actions permanentes permettant de lutter contre les stéréotypes.

La deuxième partie du rapport concerne les actions de la ville sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et l'évolution de la politique municipale en faveur de l'égalité. La municipalité a fait le choix, dès 2008, de mettre en place une délégation aux droits des femmes au service de la population. La mission égalité femmes hommes au sein de la collectivité s'est dotée d'une chargée de mission depuis 2012, dont les missions sont rappelées dans le rapport. Dans cette nouvelle mandature 2014-2020, la question de l'égalité femmes-hommes est portée par une adjointe au maire ; dans la précédente mandature, il s'agissait d'une conseillère municipale déléguée hommes-femmes. Un deuxième axe est développé pour promouvoir les droits des femmes. Le troisième axe est de développer une culture de l'égalité entre filles et garçons ; un travail est mené auprès des jeunes pour les aider à comprendre les mécanismes d'intériorisation des stéréotypes, offrir une éducation plus égalitaire et lutter contre les discriminations. Pour combattre et prévenir les violences faites aux femmes, la permanence du CIDFF, Centre d'information sur les droits des femmes et des familles, a été mis en place par la municipalité depuis 2001. Il offre un accueil juridique pour les femmes victimes de violence qui apporte un conseil juridique et accompagne à l'accès aux droits. Cette permanence a lieu chaque jeudi à la Maison du droit et de la médiation, assurée par une juriste du CIDFF (et non un juriste comme indiqué dans le

document), qui fait le lien avec les assistantes sociales, le commissariat et le parquet ou le tribunal, et en cas de besoin la Préfecture et l'élue. Sa fréquentation a considérablement augmenté : le nombre d'entretiens a doublé en 10 ans ; le temps de permanence a été révisé à dix heures hebdomadaires. En 2019, 357 entretiens ont été réalisés et 120 femmes accompagnées. La convention « Un toit pour elle », a été signée en 2010 par la municipalité, pour mener un combat pour le relogement des femmes victimes de violence. Avec ce dispositif et l'Observatoire départemental, l'Amicale du Nid, SOS Femmes 93, et les autres villes du département, des solutions sont parfois possibles. Le réseau partenarial, lié aux violences faites aux femmes, connaît un nombre de partenaires de 82 participations, ce qui montre une certaine vitalité du réseau. Les échanges réguliers entre les différents partenaires sont essentiels pour améliorer encore la prise en charge sur la ville des femmes victimes ; 6 réunions ont eu lieu en 2019. Des conférences-rencontres de professionnels avec 95 participantes, une conférence sur l'autonomie des femmes migrantes et les conséquences des accords bilatéraux, une conférence intitulée « Entre conflit et violence, la place de l'enfant et l'accompagnement des femmes », ayant l'objectif de clarifier les violences et de disposer des outils permettant de mieux les détecter et une meilleure orientation des femmes ; des actions de sensibilisation auprès des jeunes, en direction de lycéens et de lycéennes d'Utrillo, organisation d'un débat sur les relations entre femmes et hommes, filles et garçons en général, et plus particulièrement sur le thème précis des violences faites aux femmes. Pour favoriser la place des femmes dans la cité, les femmes et l'espace public, comment les femmes s'approprient les espaces publics par le biais des marches exploratoires permettant de rendre les femmes et jeunes filles actrices de leur propre sécurité, de leur environnement et de se réapproprier l'espace public urbain. Les marches exploratoires permettent de produire un diagnostic partagé par les femmes et de mettre en œuvre des solutions concrètes, et en même temps permettent de penser l'aménagement des espaces par le prisme du genre. Concernant la place des femmes dans la vie de la cité : les états généraux de l'éducation ont démontré quelles implications les femmes pouvaient avoir dans la vie de la cité, comment elles pouvaient se saisir de questions sociétales et leur donner une dimension nationale. Concernant le suivi de la mise en place de la clause d'égalité dans les marchés publics, depuis le 1^{er} décembre 2014, la loi référencée n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes en son article 16 a introduit trois nouvelles interdictions de sous-missionner au contrat de la commande publique. A ce jour, la ville de Stains n'a constaté aucun manquement ou défaut des respects de ces obligations et/ou à la production de cette attestation par les candidats. En conclusion, le Conseil municipal est appelé à prendre acte des éléments détaillés du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de la ville de Stains.

Monsieur le Maire remercie Fabienne TESSIER KERGOSIEN pour sa présentation très détaillée et argumentée de ce sujet très important. Il s'enquiert d'éventuelles remarques ou demande d'information. En l'absence de remarques, il invite le Conseil à prendre acte de ce rapport.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour,

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE des éléments détaillés du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de la commune de Stains.

Affaire n°2.1 - Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI présente le rapport récurrent de modification du tableau des effectifs, qui fait l'objet d'une présentation à quasiment chaque conseil municipal. Celui-ci est présenté suite à la validation des élus du comité technique. Ce rapport fait mention de la création de cinq postes, d'une transformation de poste, détaillés en son sein ; et comme

depuis le début du mandat, puisque les créations de poste ne se font que par redéploiement, sont détaillées aussi les suppressions de postes envisagées pour pouvoir créer les nouveaux postes afin de répondre aux besoins des services et des Stanois.

Monsieur le Maire remercie Mme Farida AOUDIA-AMMI, et s'enquiert d'éventuelles remarques ou observations. En l'absence de remarques il propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **25 voix pour** et **7 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE),

ARTICLE UN : APPROUVE les évolutions suivantes :

1) Créations

- Service Administration des services techniques :
 - Un poste de responsable de secteur RH et juridique au grade d'adjoint administratif territorial ou de rédacteur territorial (catégorie C ou B) ;
 - Un poste de responsable de secteur Finances au grade d'adjoint administratif territorial ou de rédacteur territorial (catégorie C ou B) ;
- Coordination du pôle Technique et numérique :
 - Un poste de responsable de secteur Roulage / garage au grade d'agent de maîtrise (catégorie C) ;
 - Un poste de chef d'équipe des chauffeurs au grade d'adjoint technique territorial (catégorie C) ;
- Service Patrimoine :
 - Un poste d'économiste de la construction au grade de technicien territorial ou d'ingénieur territorial (catégorie B ou A)

2) Transformations

- Pôle Secrétariat général de l'administration municipale :
 - Poste de coordinateur.rice administratif.ve : grade de rédacteur territorial (catégorie B) en grade d'attaché territorial (suite à promotion interne) ;

3) Suppressions

- Service Entretien ménager et offices :
 - Un poste de responsable de secteur, au grade de technicien territorial (catégorie B) ;
- Service Patrimoine :
 - Un poste de technicien patrimoine, au grade de technicien territorial (catégorie B) ;
 - Un poste de responsable de secteur régie, au grade d'agent de maîtrise (catégorie C) ;
- Service Administration des services techniques :
 - Un poste de responsable de secteur Roulage, au grade d'agent de maîtrise (catégorie C) ;
 - Un poste de chauffeur, au grade d'adjoint technique territorial (catégorie C).

ARTICLE DEUX : AUTORISE le recrutement d'agents non titulaires sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 susvisée afin de pourvoir aux postes permanents ouverts aux cadres d'emplois des catégorie A et B, dans l'hypothèse du caractère infructueux du recrutement d'agents titulaires.

Les agents ainsi recrutés bénéficient d'une rémunération composée :

- d'une partie fixe tenant compte de leur expérience et de leur qualification, en référence à la grille indiciaire du grade concerné ;
- d'une partie variable liée à la fonction occupée (régime indemnitaire), dans les conditions prévues par la délibération n°2.2 du Conseil municipal du 27 juin 2019 portant modification du cadre général d'attribution du régime indemnitaire versé aux agents communaux.

ARTICLE TROIS : APPROUVE le tableau des emplois modifié, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 2.2 - Accroissement saisonnier d'activité

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI présente ce rapport qui revient aussi chaque année, puisque la municipalité anticipe l'augmentation de l'activité des services durant l'été, et la procédure de recensement des besoins des saisonniers est lancée auprès des services. Le recensement qui a été établi par la DRH fait mention du besoin de 69 agents dont le détail est : 2 agents contractuels en tant qu'agents administratifs ; 43 agents contractuels en tant qu'animateurs et animatrices sur la période de juillet-août ; 6 agents contractuels en tant que directeurs/directrices, et adjoints de structures enfance et jeunesse toujours pour la période d'été ; 1 agent contractuel en tant qu'animateur/animatrice à la ludothèque, toujours pour la période d'été ; et de 17 agents contractuels en tant qu'agents techniques du 1^{er} au 31 août, toujours sur la période d'été, pour répondre aux besoins d'augmentation de l'activité. Elle précise que ces recrutements ne se font pas pour compenser les absences, mais sont bien liés à l'augmentation de la fréquentation des structures durant l'été, entre autres les structures de loisirs et d'enfance, mais aussi la piscine, et pour tout ce qui est des agents techniques, du fait des nombreuses initiatives qui nécessitent plus de besoins en personnel.

Monsieur le Maire ajoute qu'on peut citer également la base de loisirs, et le fonctionnement des centres de vacances à Villiers-sur-Loir et Jard-sur-Mer, et bien évidemment toutes les activités organisées par les maisons pour tous et toutes les activités hors les murs.

Il s'enquiert d'éventuelles remarques et, en absence d'observations, il propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 25 voix pour et 7 abstentions (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE),

ARTICLE UN : APPROUVE le recrutement, sur le fondement de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, dans les conditions présentées ci-dessous :

- de 2 agents contractuels en tant qu'agent administratif chargé d'accueil, du 1^{er} juillet au 31 août 2020 ;
Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un adjoint administratif territorial, avec le régime indemnitaire afférent ;
- de 43 agents contractuels en tant qu'animateur.rices, du 1^{er} juillet au 31 août 2020 ;
Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un adjoint territorial d'animation ou d'un animateur territorial (en fonction de la qualification), avec le régime indemnitaire afférent ;
- de 6 agents contractuels en tant que directeur.rice / directeur.rice adjointe de structure enfance/jeunesse, du 1^{er} juillet au 31 août 2020 ;
Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un animateur territorial, avec le régime indemnitaire afférent ;
- de 1 agent contractuel en tant qu'animateur.rice ludothèque, du 1^{er} juillet au 31 août 2020 ;
Cet agent sera rémunéré sur la base de la rémunération d'un auxiliaire de puériculture territorial ou d'un éducateur de jeunes enfants (selon le diplôme), avec le régime indemnitaire afférent ;
- de 17 agents contractuels en tant qu'agents techniques du 1^{er} juillet au 31 août 2020 ;
Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un adjoint technique territorial, avec le régime indemnitaire afférent.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°2.3 - Opération de mise sous pli de la propagande électorale - Élections municipales et communautaires de mars 2020 - Fixation des rémunérations

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI rappelle que lors du conseil municipal précédent, la convention entre l'État et la commune avait été validée, instituant l'organisation de la mise sous pli des documents électoraux par des agents de la ville. La délibération de ce soir permet de fixer le montant réglementaire d'un forfait de 30 centimes par enveloppe, jusqu'à 6 candidats pour ce qui est du 1^{er} tour ; et au-delà de 6 candidats, 2 centimes supplémentaires sont accordés pour chaque document ; pour le 2nd tour, un forfait de 20 centimes, jusqu'à trois candidats avec un centime pour le document supplémentaire. Il s'agit du montant de la rémunération par enveloppe qui sera accordé aux agents qui procéderont à la mise sous pli.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles remarques et, en l'absence d'observations, il propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour**,

ARTICLE UN : FIXE à 0,32 euros l'enveloppe pour le 1^{er} tour du scrutin des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020.

ARTICLE DEUX : FIXE à 0,20 euros l'enveloppe pour le 2nd tour de ce même scrutin.

ARTICLE TROIS : FIXE le montant de l'indemnité forfaitaire pour les encadrants chargés de l'organisation des opérations de mise sous pli et de l'organisation générale des scrutins à 250 euros par opération de mise sous pli.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses et les recettes sont prévues au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°2.4 - Modification du règlement du Compte épargne temps - Possibilité de convertir les jours épargnés en points Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP)

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI indique que dans le contexte où la retraite devient un bien commun menacé, où le gouvernement initie une réforme qui la met à mal, la ville de Stains propose de permettre aux agents une reconversion des jours épargnés en points retraite sur leur compte épargne temps (CET). Pour mémoire, il s'agit d'un compte qui permet aux agents qui n'ont pas utilisé leurs jours de congés de pouvoir les reporter et les cumuler et pouvoir les poser en cas de besoin. Un certain nombre d'agents les posent au moment du départ à la retraite, par exemple. Donc ils auront toujours la possibilité de les poser et de les prendre en tant que jours pour partir plus tôt à la retraite, mais la délibération de ce jour permet une modification du règlement du CET, pour permettre aux agents qui le souhaitent - et ce sera particulièrement favorable aux agents qui sont en début ou milieu de carrière, moins pour ceux qui sont en fin de carrière - la possibilité de pouvoir transformer ces jours de congés non pris, en points accumulés pour valoriser la pension de retraite, ce qui peut être un avantage et permettre d'avoir une retraite plus intéressante.

Monsieur le Maire souligne l'importance de cette disposition, avantageuse pour les agents. Il s'enquiert d'éventuelles remarques et, en l'absence de remarques, il propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour,

ARTICLE UN : AUTORISE les agents titulaires de la commune à opter pour la conversion des jours épargnés au titre du compte épargne temps en points Retraite Additionnelle de la Fonction Publique, à compter du 16^{ème} jour épargné.

ARTICLE DEUX : DIT que le règlement du compte épargne temps sera modifié en conséquence.

Affaire n°3.1 - Adoption du compte de gestion 2019

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI prévient le public que le Conseil rentre ici dans la présentation des rapports qui concernent les finances et s'excuse par avance de la quantité de chiffres et de termes techniques qu'elle va être amenée à utiliser, dans le cadre réglementaire. Ce rapport est l'adoption du compte de gestion. Elle rappelle que le compte de gestion est établi par le comptable public (Trésor public) et doit être remis à l'ordonnateur avant le 1^{er} juin de l'année suivant l'exécution du budget. Il vise à établir la balance générale de tous les comptes tenus par les trésoriers et un bilan comptable de la collectivité, actifs et passifs. Le vote de ce jour permet de constater la stricte concordance du compte administratif et du compte de gestion. L'année finit avec un déficit en matière d'investissement d'1 348 123,46 euros et un excédent pour le fonctionnement de 7 284 922,11 euros pour ce qui est de la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire rappelle que derrière ces chiffres, il y a une traduction concrète des orientations de la municipalité ; il en veut pour exemple les différents rapports, comme la question des emplois saisonniers, qui correspondent à des emplois, puisque le choix a été fait depuis 2014 que les emplois saisonniers soient accessibles en très grande priorité à tous les Stanois. Ces chiffres demandent à ce que le compte de gestion soit présenté de manière très claire auprès du Trésorier public.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles observations. En l'absence d'observation, il propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour,

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le compte de gestion 2019 présenté par Monsieur le Trésorier Principal de Stains et constate sa concordance avec les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2019.

Affaire n° 3.2 - Compte administratif 2019

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Monsieur le Maire précise en préambule au public qu'il peut sur ce point du compte administratif participer au débat ou à la discussion qui va suivre, mais ne peut par contre voter le CA, en vertu de la réglementation qui interdit au premier magistrat de voter et d'être présent à cette occasion. Ainsi, dans l'ordre du tableau, il nomme Mathieu DEFREL pour présider la séance en son absence. Il rappelle pour les élus qu'à la fin de ce rapport, il le sera nécessaire de signer deux feuilles pour approuver ce rapport auprès du contrôle de légalité. Il cède la parole à Farida AOUDIA-AMMI pour la présentation du rapport portant sur le compte administratif 2019.

Farida AOUDIA indique que le compte administratif d'une collectivité correspond à la réalité budgétaire de ce qui a été réalisé durant l'année 2019. En matière de sections de fonctionnement, le montant des recettes réalisées est plus important que celui des dépenses de fonctionnement, ce qui a été vu précédemment avec le compte de gestion ; cela a permis de dégager un excédent budgétaire de 7 284 922,11 euros ; la section d'investissement, comme cela a été également vu dans l'adoption du compte de gestion, fait mention d'un résultat de clôture négatif de 1 348 123,46 euros. L'affectation du résultat 2019 est de 1 348 123,46 euros, au compte 1068 en matière d'investissement, et de 5 936 798,65 euros au compte 002 qui correspond à l'excédent de fonctionnement reporté. L'épargne brute de la ville se situe donc au regard de ces chiffres autour de 7,81 millions d'euros - Farida AOUDIA-AMMI souhaite préciser qu'il est à noter tout de même que pour une ville « mal gérée », qu'elle est en forte augmentation par rapport au CA 2018, puisqu'elle se situait alors à 6,72 millions d'euros. Ces chiffres, qui peuvent paraître rébarbatifs, sont loin d'être neutres, et sont particulièrement importants puisqu'ils montrent très clairement que la ville améliore sa capacité de désendettement, passant, comme l'a indiqué Monsieur le Maire, à 7,5 années contre 8,7 années en 2018 (années de désendettement) ; le stock de la dette a baissé de 60 000 euros, malgré le recours à l'emprunt de 4,5 millions d'euros pour financer l'investissement auquel la ville a eu recours en 2019. Pour l'analyse de la section d'investissement, une baisse est constatée du niveau de réalisation du programme d'investissement par rapport à 2018, puisque lors de cette année, 63 % du programme avait été réalisé, contre 54 % en 2018. Cette baisse du réalisé du programme d'investissement s'explique en grande partie de façon structurelle, puisque la Ville n'a reçu aucune participation pour les ZAC (*zones d'aménagement concerté*) en 2019, ce qui représente une part importante du PPI (*programme pluriannuel d'investissement*) ; a connu une baisse de 27 % pour les immobilisations corporelles et les travaux ; une augmentation de 135 % pour les immobilisations incorporelles ; une augmentation de 9 % pour le remboursement de la dette

en capital. Les principaux travaux réalisés en 2019 ont été la poursuite des travaux du Centre administratif Maurice Thorez, la fin de la reconstruction du Centre social Yamina Setti et la rénovation de l'école élémentaire Paul Langevin. Les recettes réelles d'investissement sont en hausse globale, en partie financées par l'emprunt de 4,5 millions d'euros. Pour ce qui est de l'analyse de la section de fonctionnement, les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une hausse relative de 1,83 % ; les charges à caractère général sont en baisse de 1,59 %, ce qui montre très clairement une bonne gestion des deniers publics par les services, et le respect de la lettre de cadrage politique qui leur était imposée, puisque ces charges correspondent aux frais généraux engagés par les services. Pour ce qui est des charges de personnel, sur lesquelles Farida AOUDIA-AMMI reviendra très longuement, puisqu'il s'agit d'une part majoritaire du budget de fonctionnement, elles ont augmenté de 3,65 %, au chapitre 012. Lors du débat d'orientations budgétaires, les raisons de cette hausse avaient été expliquées, en particulier le fait qu'un certain nombre d'agents et de cadres ont été recrutés, avec une baisse des postes vacants ; cette hausse s'explique également par l'augmentation de la dépréciation. Farida AOUDIA-AMMI développera ultérieurement les chiffres des agents mis en stage et la mise en place du RIFSEEP. Pour ce qui est des charges financières, qui sont en lien avec les intérêts de la dette, elles sont en baisse de 7,18 %, ce qui illustre à nouveau l'excellente gestion financière de la ville. Enfin, les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse globale de 3 % ; à noter l'augmentation de 2,67 % des impôts et des taxes, et l'augmentation globale des dotations et subventions, en partie la DSU qui augmente globalement - la DSU, pour rappel, est la Dotation de solidarité urbaine, qui est calculée selon trois critères et trois indices : le potentiel financier par habitant, la part des logements sociaux dans le parc total des logements, et le revenu moyen des habitants. Ce sont des critères qui ne sont pas forcément favorables, et l'augmentation de cette DSU est plutôt un signe de difficulté pour les habitants de la ville. Lorsque la DSU augmente, ce n'est pas nécessairement un objet de satisfaction, mais pour ce qui relève de la dotation globale de fonctionnement, la dotation forfaitaire (dotation globale de l'État non établie sur des critères sociaux) connaît une baisse, puisqu'en 2015, la ville recevait 8 090 243 euros, et en 2019, 6 841 386 euros, ce qui illustre très clairement les baisses de dotation de l'État.

Monsieur le Maire remercie Farida AOUDIA-AMMI pour ces explications et propose de passer au vote pour autoriser Mathieu DEFREL à présider la séance pour faire voter ce rapport.

Mathieu DEFREL est désigné à l'unanimité des suffrages exprimés avec **25 voix pour** et **7 non-participation au vote** (*Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE*).

Mathieu DEFREL remercie à son tour Farida AOUDIA-AMMI pour sa présentation très claire du compte administratif de la commune, qui illustre la bonne gestion en matière financière de la collectivité et les efforts opérés par chacun des services et des agents du service public. Il propose aux membres du conseil de prendre la parole. Il donne la parole à Julien MUGERIN.

Julien MUGERIN questionne la nécessité du vote pour la prise de la direction de l'assemblée par le premier adjoint et explique que c'est la raison pour laquelle l'opposition municipale n'a pas pris part au vote. Il souhaite tout d'abord faire une explication de vote puisque l'opposition vient de voter pour le compte de gestion et, qu'à suivre, elle va voter pour le compte administratif : il veut préciser, car il y avait eu des réactions lors du dernier Conseil municipal lorsque l'opposition avait également voté pour la mise en place du débat d'orientations budgétaires ; que lorsque l'opposition municipale vote pour elle acte le fait qu'un débat a eu lieu la dernière fois et aujourd'hui, elle acte le fait que ces éléments lui ont été présentés ; il s'agit juste d'une question de chiffres, voire une concordance de chiffres entre la réalité et ce qui a été décrit par l'État. Julien MUGERIN se refuse à entrer dans le détail, disant avoir appris avec le temps et l'expérience que préciser la pensée de l'opposition à la majorité l'exposait à des détournements ou serait insuffisant pour la convaincre. Il garde donc pour lui les observations qu'il pourrait faire sur ce compte de gestion. Il profite cependant de la présence du public venu en nombre à ce Conseil pour redresser ce qu'il qualifie d'erreurs et qui ont été dites aussi bien par Monsieur le Maire que

par Madame AOUDIA-AMMI, qui continuent sur la même ligne à répéter à foison des éléments qu'à chaque conseil, à chaque budget, l'opposition contredit.

Sur la baisse des dotations, Julien MUGERIN conteste les chiffres évoqués par la majorité, et dit mettre à la disposition du public et de toute personne qui en aurait la nécessité, à la page 6 du compte administratif on voit, au chapitre 74, dans l'ensemble des dotations, subventions, participations : en 2015, +3,13 ; en 2016, +0,06 ; en 2017, +4,89 ; en 2018, +1,92 ; et en 2019, +5,10. Julien MUGERIN indique qu'il veut bien que la majorité fasse de la politique en disant que l'ensemble des difficultés rencontrées sont de la faute du gouvernement ou d'autres, le discours n'a jamais changé malgré les différents gouvernements qui se sont succédés, mais il indique qu'à un moment les chiffres sont sous leurs yeux et dès lors il est difficile pour l'opposition de laisser passer cette désinformation, à savoir que les dotations de la ville sont en baisse, notamment quand on sait, qu'en Seine-Saint-Denis, Stains est la deuxième ville la plus aidée en termes de dotations, et ça c'est une réalité. Sur l'endettement, Julien MUGERIN note que la majorité a pour habitude de dire que la ville s'est désendettée et est sortie des emprunts toxiques, ce qu'il reconnaît ; lorsque cette décision de sortir des emprunts toxiques a été proposée en conseil municipal, l'opposition a voté pour, évidemment elle ne dira pas le contraire ; mais, encore une fois, il s'en remet au rapport de la Chambre régionale de la Cour des comptes. Il dit avoir entendu la référence à certains tracts de campagne disant que la ville de Stains était mal gérée, et effectivement Julien MUGERIN n'est pas convaincu par ce que vous venez d'en dire, en ajoutant que les conclusions de la Cour des comptes sont très simples, et en matière de désendettement, elles sont aussi très claires : elle dit que, concrètement, le désendettement qui a été effectué aurait pu l'être de manière plus efficace. Alors soit, Julien MUGERIN reconnaît que la Ville est sortie des emprunts toxiques, mais note qu'elle aurait pu mieux faire avec d'autres moyens mis en œuvre. Il estime important que chacun puisse le savoir et rappelle que ces éléments sont disponibles à chacun en consultant le rapport de la Chambre régionale de la Cour des comptes, qu'il ne les invente pas.

Mathieu DEFREL s'enquiert d'éventuelles autres interventions. Il donne la parole à Francis MORIN.

Francis MORIN répond que ce débat est récurrent, mais que la tendance générale des dotations est quand même à la diminution, même si dans les calculs sont intégrées des dotations fluctuantes et qui ne peuvent pas toujours être prévues de manière rigoureuses. Concernant le rapport de la Cour des comptes, cette dernière est toujours exigeante et affirme qu'il est toujours possible de faire mieux ; mais la réalité, par rapport à la rumeur qui court et est parfois entretenue dans la ville, est que le désendettement est réel. Francis MORIN indique qu'il aurait peut-être été possible de faire mieux, mais au détriment des services rendus aux Stanois. S'il n'avait pas été tenu compte du rapport de la Cour des comptes qui demandait à la ville plus de rigueur et d'aller vers le désendettement, Francis MORIN comprendrait la remarque de M. Julien MUGERIN, mais le résultat obtenu en l'occurrence, pour lequel il salue les services, il n'e s'y attendait pas.

Mathieu DEFREL donne la parole à Farida AOUDIA-AMMI.

Farida AOUDIA-AMMI tient à répondre à M. Julien MUGERIN, et reconnaît que l'objet de l'opposition n'est pas de convaincre la majorité, au même titre que la majorité ne cherche pas à convaincre l'opposition. Pour autant, elle trouve important de rappeler un certain nombre de vérités : quand M. Julien MUGERIN dit que le désendettement est lié à la fin des emprunts toxiques, elle rappelle que la fin des emprunts toxiques date de 2015. Entre 2015 et 2020, les chiffres montrent clairement - et elle précise d'ailleurs que M. Julien MUGERIN a voté pour deux rapports qui actent le fait que la Ville a effectivement opéré un désendettement de la ville et une augmentation de l'épargne brute. C'est l'adoption du compte administratif qui aboutit à ces chiffres, et qui ont été votés par l'ensemble du Conseil. La fin des emprunts toxiques, survenue il y a cinq ans, a coûté dix millions à la ville, du fait de pénalités de remboursement anticipé ; cela a donc coûté de l'argent à l'époque, mais la municipalité a effectivement fait le choix de mettre fin à ces emprunts toxiques. Elle comprend que ces chiffres ne plaisent pas à M. Julien MUGERIN, mais les bons résultats en

termes de gestion financière de la ville sont dus à la gestion de la ville, et n'ont rien à voir avec les emprunts toxiques. Elle dit pouvoir le répéter autant que nécessaire, même si elle n'a pas vocation à convaincre l'opposition, pour rétablir les vérités, et s'étonne de l'obstination de M. Julien MUGERIN à ne pas comprendre ces chiffres.

Mathieu DEFREL ajoute qu'il a toujours la même fascination, d'un conseil municipal à l'autre, d'une année à l'autre, pour la manière dont M. Julien MUGERIN se met en recul en disant que les actions de l'opposition ne sont pas des choix politiques ou qu'il faudrait faire moins de politique en conseil municipal. Il rappelle que cette instance, le conseil municipal de la ville, existe justement pour faire des choix qui sont politiques ; la Politique avec un grand P, la politique avec un petit p, comme l'opposition le désire, mais ce sont des choix. Quand M. Julien MUGERIN dit qu'il vote des documents qui ne sont là que pour acter des chiffres, Mathieu DEFREL n'est pas d'accord : un débat d'orientations budgétaires a pour vocation de traduire politiquement les choix et les orientations de la collectivité en matière d'investissement, de fonctionnement, de politique publique, et il demande à l'opposition de trouver de la cohérence dans ses votes sur ces sujets : soit en votant tout en abstention ou contre, soit en votant tout pour. Il dit ne pas voir aujourd'hui ce qui peut justifier le fait que l'opposition vote contre un budget qui permet aujourd'hui de protéger les Stanois, de résister aux politiques d'austérité d'où qu'elles viennent, et de préparer l'avenir des Stanois et à côté de cela d'aller voter pour la bonne exécution du compte administratif qui n'est que la traduction, finalement, de ce qui a été voté dans le cadre du budget. Mathieu DEFREL affirme clairement que créer des services publics est une décision et un choix politique ; c'est ce qui a été fait durant les six dernières années ; préserver les plus précaires, mais aussi chaque Stanois par des dispositifs innovants, et il cite l'exemple qu'il connaît bien du contrat local étudiant que l'opposition considérait à une époque comme du clientélisme, c'est un choix politique et ambitieux ; pour prendre un exemple encore plus concret pour parler à toute l'assistance, il évoque le nombre d'ATSEM maintenu au-dessus des seuils réglementaires - il rappelle qu'aujourd'hui la loi n'exige qu'une ATSEM par école, et que la ville va bien au-delà de cette obligation ; cela a un impact direct sur la masse salariale et donc le fonctionnement de la collectivité, c'est un choix politique. Mathieu DEFREL indique que quand l'opposition vote le budget et s'abstient, elle s'abstient concernant ces choix qui permettent à ce jour de proposer aux Stanoises et aux Stanois un service public de qualité, des choix qui permettent d'aller beaucoup plus loin que ce qu'il serait possible de faire en termes de collectivité si la ville se contentait d'être une collectivité gestionnaire ; il précise que l'analyse des chiffres par l'opposition est faussée : DSU n'est pas DGF (*dotation globale de fonctionnement*). Il demande à ce qu'elle en tienne compte et rappelle que la ville de Stains a fait le choix courageux de prendre soin des plus précaires à travers notamment des dispositifs de logements sociaux et de faire beaucoup plus que ce qu'elle avait l'obligation de faire quand des collectivités à côté font le choix de ne plus construire et annoncent aujourd'hui qu'elles ne font plus de logements sociaux ou pire, qu'elles n'en feront pas, mais qu'elles touchent de l'argent de certaines collectivités territoriales pour pouvoir en construire mais qu'elles ne le font pas et qu'elles ne payent pas leurs amendes, ce qui peut amener à se poser des questions. Mathieu DEFREL dit que les chiffres peuvent être pris comme chacun le souhaite, mais que dans la tradition des votes, cette majorité a été cohérente depuis six ans, a voté de façon courageuse chacun de ses choix, et que l'opposition a changé sa position en fonction des saisons et des sujets. La prise de parole étant respectée, il demande à Monsieur le Maire de quitter la séance.

Monsieur le Maire quitte la séance.

Mathieu DEFREL propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 31 voix pour,

ARTICLE UN : **DONNE ACTE** au Maire de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2019, lequel peut se résumer selon le tableau ci-annexé.

ARTICLE DEUX : **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

ARTICLE TROIS : **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs du compte administratif 2019 tels que résumés dans le tableau ci-annexé.

Monsieur le Maire revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

Affaire n° 3.3 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019
Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI indique que ce rapport est lié aux deux précédents. Après l'adoption du compte de gestion 2019, et du compte administratif 2019 par l'assemblée délibérante, puisque ce fut le cas à l'unanimité, ce qu'elle juge surprenant, il va être procédé à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 ; c'est une décision purement réglementaire. L'excédent de clôture de la section de fonctionnement, comme il a été vu précédemment, est de 7 284 922,11 euros et le besoin de financement de la section d'investissement de 1 348 123,46 euros. Pour information, ce résultat peut être affecté en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement. La proposition qui est faite en ce jour est de prélever sur l'excédent de fonctionnement 1 348 123,46 euros qui couvriront le besoin de financement de la section d'investissement, et de maintenir le résultat net de 5 936 798,65 euros à la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur ce rapport. Il donne la parole à Julien MUGERIN.

Julien MUGERIN remercie l'assistance pour la standing ovation ayant salué le vote du point précédent et précise que le grand talent rhétorique de leur collègue Mathieu DEFREL était également un grand moment. Il affirme que la majorité aura beau donner toutes les raisons et maquiller tout ce qu'elle voudra, la réalité restera ce qu'elle sera. Il souhaite juste apporter une précision, car il est important pour Julien MUGERIN que les choses soient claires : la majorité affirme que l'opposition manque de cohérence entre le vote du compte administratif et le vote du budget ; il précise et s'excuse d'être un peu technique, et simplifie les choses : le compte administratif est comme le relevé de comptes qu'on reçoit à la fin du mois, et le budget est ce qu'on décide de dépenser dans telle ou telle case. Il est difficile de dire qu'on va déchirer le relevé de comptes parce qu'on n'est pas d'accord avec ce qu'il y a marqué dessus, sauf s'il y a vraiment une erreur. Mais là, pour le coup, dans le compte administratif c'est vraiment ce qui a été dépensé en 2019, donc pourquoi l'opposition devrait-elle voter contre, ce n'est pas une prise de position, c'est simplement un avis technique. Ainsi, il remercie encore les personnes ayant applaudi, mais là il s'agit d'une erreur : il ne s'agit pas d'un manque de cohérence, c'est seulement l'expression chiffrée de ce qui s'est passé en 2019, et de confirmer la validité des écritures.

Monsieur le Maire intervient pour demander le silence et s'enquiert d'éventuelles autres interventions. Il donne la parole à Mathieu DEFREL.

Mathieu DEFREL remercie Julien MUGERIN de simplifier pour sa compréhension et affirme que l'exemple qu'il a choisi, entre le relevé de compte et les dépenses choisies de faire dans le mois, est très parlant ; cependant Mathieu DEFREL précise que s'il constate que son relevé de compte n'est pas cohérent ou qu'on prélève des sommes qui sont injustes, il a tendance à changer de banque ; or l'opposition a tendance à tout le temps voter pour le relevé de banque, mais jamais pour les prévisions qui sont actées. Il réitère que l'opposition devrait, à un moment donné, trouver de la cohérence, et affirme être très au clair là-dessus. Il ajoute

que l'occasion va se présenter très rapidement d'y revenir lors des votes de subventions qui font vivre et battre le cœur de Stains depuis bien longtemps. Il sera temps alors de voir quelles seront les positions de l'opposition, qui devra les assumer. Les chiffres parlent pour la majorité : la gestion de la collectivité est bonne, saine, elle prépare l'avenir des Stanoises et des Stanois, n'en déplaise à l'opposition. La discussion sur le budget primitif 2020 donnera certainement l'occasion d'un bel échange sur le sujet. Il ne faut pas oublier que le but de cette instance n'est pas d'être des techniciens, mais d'être des politiques et de faire des choix politiques importants. Et Julien MUGERIN l'a souligné lui-même, en les remerciant très récemment d'ailleurs, pour une raison qui lui échappe, les techniciens qui travaillent pour la municipalité et préparent ces rapports s'assurent de faire en sorte que les comptes soient bien gérés, tout comme la situation de la ville, et que celle-ci puisse demain avoir l'ambition de ses projets.

Il donne la parole à Jean-Claude DE SOUZA.

Jean-Claude DE SOUZA indique que Mathieu DEFREL a déjà tout expliqué, mais ajoute que si l'opposition veut présenter le compte administratif comme un relevé, cela signifie que derrière ce relevé, il y a eu des dépenses, et derrière ces dépenses il y a eu des choix politiques. Si l'opposition vote ce compte administratif, ça veut dire qu'elle entérine ces choix politiques. Puisqu'elle fait ainsi, il suggère à l'opposition d'accompagner ces choix politiques ; dans le cas contraire, il la trouve équivoque et contradictoire.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour,

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'affecter le résultat disponible de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 de la commune, s'élevant à 7 284 922,11 euros (excédent) de la façon suivante :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
REALISATION DU COMPTE ADMINISTRATIF				
Résultats reportés	6 223 597,70		0,00	1 613 181,63
Opérations de l'exercice	10 562 796,08	15 438 270,32	59 376 484,37	65 048 224,85
TOTAUX	16 786 393,78	15 438 270,32	59 376 484,37	66 661 406,48
Résultats de clôture (001)(002)	1 348 123,46			7 284 922,11
Restes à réaliser 2019	1 026 729,98	893 074,26		
TOTAUX CUMULES	17 813 123,76	16 331 344,58	59 376 484,37	66 661 406,48
RESULTATS DEFINITIFS		-1 481 779,18		7 284 922,11
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT de la Commune				
1068 EXECUTION DU VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 348 123,46			
002 EXCEDENT REPORTE (F)				5 936 798,65

Affaire n° 3.4 - Budget primitif 2020

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI rappelle que les orientations présentées lors du précédent conseil municipal, et validées par les collègues de l'opposition, se traduisent par des chiffres qui sont l'objet de ce budget primitif. En cette séance particulière, la dernière du conseil municipal du mandat, elle souhaite saisir l'occasion d'un bilan de la gestion des six dernières années. Elle espère que les membres du Conseil comprendront qu'elle consacre un temps plus appuyé dans ce bilan à la rétrospective en matière de gestion de personnel, pour plusieurs raisons. Avant cela, elle tient à redire qu'en dépit de ce que l'opposition tente de faire croire, l'équipe municipale est très fière de ce mandat, avec une gestion saine des deniers publics, qui a tenu compte des réalités aussi bien financières que sociales de la commune ; elle renvoie les membres à la DSU évoquée précédemment ; et a également tenu compte des enjeux et des responsabilités de chacun. Pour ce qui est de celles de la majorité municipale, elles ont été prises sans rechigner, en utilisant tous les leviers en son pouvoir pour maintenir un haut niveau de service public au profit des Stanois en dégageant des marges de manœuvre d'investissement, et en assainissant les comptes de la collectivité, même si l'opposition ne semble pas le comprendre. Pour rappel, l'équipe municipale est parvenue à maintenir une capacité d'autofinancement sans avoir recours au levier fiscal, point qui semble avoir été évacué par l'opposition ; depuis le début du mandat, il n'y a eu aucune augmentation de la part communale en matière d'impôts locaux ; le recours à l'emprunt a été limité à hauteur de 11 % des recettes d'investissement ; le désendettement a été poursuivi et la solvabilité a été confortée, ce sont les chiffres votés par l'opposition qui l'ont montré, puisque la capacité de désendettement est devenue inférieure à dix ans. Elle rappelle le chiffre voté précédemment de 7,81 années. Le résultat de l'année écoulée et l'épargne de gestion confirment la bonne santé financière de la commune, une gestion réaliste, ambitieuse, dont les résultats sont concrets : les chiffres ne tiennent pas de la rhétorique, ce sont des écrits et tout le monde semble reconnaître leur validité.

Une fois ce préambule posé, Farida AOUDIA-AMMI aimerait prendre le temps de s'attarder particulièrement sur les questions de personnel communal, pour des raisons évidentes, puisque ce sont les agents qui mettent en œuvre au quotidien auprès des Stanois, quelques fois en connaissant des difficultés, l'équipe municipale en a conscience, les orientations politiques et les projets. Sans eux, il ne serait pas possible au conseil de discuter ou de voter quoi que ce soit. Au-delà de cette première évidence, la seconde, qui peut en revanche déranger et qui relève du choix politique de cette collectivité, est que la masse salariale représente effectivement une part importante du budget, comme cela apparaît dans le budget primitif. L'équipe municipale l'assume et le revendique, n'en déplaise aux collègues de l'opposition : la ville de Stains porte une politique en matière de personnel basée sur des valeurs d'humanité, d'égalité de traitement, de soutien à la formation, car les agents sont les acteurs principaux de l'action municipale.

Farida AOUDIA-AMMI entame une « séquence souvenir » rétrospective, pour rappeler des souvenirs au Conseil, sur les postures de l'opposition envers les agents et à propos de la politique de la majorité en matière de personnel, puisqu'il y a des termes qui ont été tenus qu'elle ne peut oublier. Elle invite les membres à se rappeler que l'opposition, en l'occurrence M. Julien MUGERIN, a qualifié de menteurs M. Mathieu DEFREL et elle-même, au cours d'un conseil municipal, et l'a accusée à titre personnel de sensiblerie quand elle l'interrogeait sur le nombre d'agents et le nombre de familles auxquels l'opposition comptait retirer leur travail ; propos que M. Julien MUGERIN nie avoir tenu depuis lors. Pourtant, lors du conseil municipal du 15 février 2018, dont l'opposition a validé par ailleurs le compte-rendu, invalidant ainsi la possibilité pour l'opposition de dire que ces propos sont rhétoriques ou sortis de leur contexte, au sujet des effectifs de la ville, et plus particulièrement des titularisations d'agents, M. Julien MUGERIN a déclaré : « *au vu des chiffres présentés, il faudra s'interroger malgré tout sur leur importance. L'effectif des agents municipaux dépasse le nombre de 1000.* » Elle précise que, comme dans le cas des finances, elle a expliqué plusieurs fois à M. Julien MUGERIN qu'il n'y a pas 1000 agents, mais 1000 salaires, mais que cela a du mal à rentrer.

Monsieur le Maire demande que la parole soit laissée à Farida AOUDIA-AMMI.

Julien MUGERIN demande à être traité avec respect.

Farida AOUDIA-AMMI s'excuse si elle l'a offensé et utilisera d'autres termes plus sympathiques, bien que ni elle ni lui n'aient vocation à être sympathiques l'un envers l'autre. Elle reprend la citation, dans le cas où la stratégie de M. Julien MUGERIN aurait été de faire oublier ses propos, pour être sûre que tout le monde l'ait en tête, précisant qu'il est difficile de la faire taire : « *au vu des chiffres présentés, il faudra s'interroger malgré tout sur leur importance. L'effectif des agents municipaux dépasse le nombre de 1000.* ». Farida AOUDIA-AMMI insiste à nouveau en disant que cela est évidemment faux et poursuit la citation : « *Il est à rappeler que la moyenne pour les villes de la strate de Stains se situe plutôt entre 600 et 700* ». Propos auxquels furent ajoutés de manière tout à fait paradoxale, comme c'est souvent le cas et comme l'ont démontré les votes de l'opposition en matière budgétaire encore une fois : « *Il n'est évidemment pas question à ce jour de diminuer ou de supprimer des emplois. Il serait vraiment dur de le faire.* » Elle souligne l'expression « à ce jour » qui révèle selon elle les intentions futures qu'elle invite l'opposition à assumer, plutôt que de porter des propos insultants et diffamatoires à l'égard de l'équipe municipale. Elle rappelle que M. Julien MUGERIN a accusé M. Mathieu DEFREL et elle-même d'être des menteurs. Elle remarque que la stratégie de nombre des amis élus de M. Julien MUGERIN en responsabilité dans des villes de droite n'est pas de supprimer stricto sensu des postes ; qu'il a raison sur ce point, ils n'ont pas le courage de le faire : plutôt que de supprimer des postes il est plus facile pour eux de ne pas remplacer les départs à la retraite, de mettre fin à des contrats sans les remplacer, de faire appel à des prestataires externes - comme une ville proche, Garges-lès-Gonesse, qui remplace progressivement les services publics - de laisser des agents en reclassement sans solution et attendre qu'ils passent en mise à disposition d'office. Sur ce dernier point des agents en reclassement, elle veut préciser que la ville de Stains a une action particulièrement intéressante, qui permet aux agents en reclassement, près d'une quarantaine depuis quelques années, de reprendre une activité, et que l'action de l'équipe municipale en matière de reconversion professionnelle de ces agents est citée en exemple dans le cadre des formations au CNFPT.

Farida AOUDIA-AMMI continue sa séquence souvenir en revenant sur un autre Conseil, pendant lequel M. Julien MUGERIN a félicité l'équipe municipale pour sa politique RH qui l'oblige à redéployer des postes vacants pour en créer d'autres, en s'imaginant qu'elle suivait ses bons conseils. Elle cite : « *Je suis ravi que vous suiviez mes conseils.* » Elle répète que c'est une grossière erreur : si l'opposition se satisfait de la stagnation des effectifs communaux et souhaite même leur réduction, elle précise au nom de la majorité municipale qu'il ne s'agit pas d'un choix consenti, mais au contraire imposé par des contraintes budgétaires et réglementaires, ce même budget qu'elle gère si bien. Si le choix lui en était donné, la majorité créerait des postes sans avoir à en sacrifier d'autres - ce qui a fait l'objet du rapport qu'elle a présenté en début de séance, sur la modification du tableau des effectifs, sur lequel l'opposition s'est abstenue : pour pouvoir créer des postes, la ville doit en supprimer d'autres, puisqu'elle manque des moyens financiers de pouvoir créer de nouveaux postes, et qu'elle a une gestion responsable des deniers publics.

Farida AOUDIA-AMMI continue sa « séquence souvenir » concernant l'accusation de sensiblerie portée à son égard par M. Julien MUGERIN. Le terme peut paraître presque familier, mais elle dit avoir relevé du mépris derrière son usage à son égard ainsi qu'à l'égard des agents qu'elle évoquait, puisqu'elle parlait à ce moment-là de la baisse des effectifs. Elle rappelle que l'action et l'ambition de la majorité municipale sont, au contraire, loin de relever de la sensiblerie, de développer le service public communal et de créer de l'emploi puisqu'elle a une gestion financière rigoureuse et grâce à l'adhésion des agents à son projet, que le budget est sain et équilibré et réduit les annuités de remboursement. Elle espère que cela finira par être entendu. En matière de service public, elle rappelle que l'équipe municipale s'est payée le luxe durant ce mandat - au-delà du fait de n'avoir supprimé aucun service - de créer un nouveau service, celui de la quotidienneté. Comme M. Julien MUGERIN n'est pas à une contradiction près, elle rappelle également ses propos lors du conseil municipal du 24 mai 2018, au sujet de la création d'emplois non permanents et de la modification du tableau des

effectifs, lors duquel il a dit « *regretter la création d'emplois* » qu'il qualifiait de « *précaires* ». C'était des CUI (*contrats uniques d'insertion*) que l'équipe municipale proposait de mettre en place dans la collectivité et contre lesquels M. Julien MUGERIN s'est insurgé parce qu'ils étaient des emplois aidés ; il disait à ce moment « *qu'il fallait créer de vrais contrats* », alors même qu'en parallèle il déclare que la ville compte trop d'agents. Elle demande où est l'erreur, et imagine que les agents l'aurent identifiée. Elle trouve utile de rappeler que de nombreuses mesures ont été prises pour préserver les conditions de travail et la qualité des agents, dont elle cite quelques exemples : le maintien des salaires et des primes annuelles, il a été décidé d'intégrer la prime de service public dans le régime indemnitaire des agents. Lors du conseil municipal en question, elle invite M. Julien MUGERIN à se rappeler qu'il avait expliqué que la délibération était illégale et inégalitaire ; le Préfet l'a pourtant validée. Elle est sûre que les agents ont apprécié que l'équipe municipale ait eu une position égalitaire à travers ses choix en matière de primes. Elle cite également le maintien des congés bonifiés pour les agents concernés ; le maintien de la cérémonie des vœux au personnel communal ; le maintien des trois mois offerts par Monsieur le Maire avant un départ en retraite ; le maintien de la subvention au CASC qui va être soumise ce jour et est même en augmentation, pour l'accès aux loisirs et à la culture des agents et de leur famille. Concernant la santé des agents, la ville a fait le choix d'augmenter sa participation à la protection sociale, ce qui a été validé par l'opposition lors d'un précédent conseil municipal ; et la ville, pour une commune qui paraissait peu attrayante telle que défini par l'opposition durant tout le mandat, a eu le luxe de recruter un médecin de prévention, une chance que beaucoup de villes et de collectivités envient à Stains.

Farida AOUDIA-AMMI donne un autre exemple de la position anti-fonctionnaires assumée de l'opposition : le 21 décembre 2017, lors du vote du tableau des effectifs - elle évoque ce conseil municipal parce qu'il est important car c'est ce conseil municipal qui a permis de voter l'avancement de grade de 213 agents, seul moment durant ce mandat, où il y a eu autant d'avancement de grades ; juste après la PPCR (*parcours professionnels, carrières et rémunérations*), la ville n'était plus soumise aux quotas, donc quasiment tous les agents qui pouvaient prétendre à l'avancement de grades et qui étaient bloqués depuis de très nombreuses années ont été proposés. Elle rappelle que l'opposition s'est abstenue sur ce rapport. Contrairement à ce que l'opposition affirme, la municipalité peut avoir la fierté de dire qu'elle a - ce qui est assez rare dans une collectivité avec de faibles moyens - 178 agents qui ont été mis en stage, et 500 avancements de grade depuis le début du mandat. Pour finir sur ce point, Farida AOUDIA-AMMI veut dire l'importance pour la majorité d'avoir préservé un certain nombre de services publics, en particulier le Centre municipal de santé (CMS), dont les professionnels tant administratifs que ceux de santé font preuve de respect à l'égard des patients - il serait bon que les patients puissent en faire autant, surtout quand certains se permettent d'aller très loin, même si les tribunaux sont là pour gérer. Le Centre municipal de santé réalise plus de 30 000 actes par an. Au moment où le département souffre de la désertification médicale, la ville de Stains peut être fière d'avoir cet équipement et ce service qui fonctionnent aussi bien. Farida AOUDIA-AMMI cite d'autres exemples comme le Conservatoire de musique et de danse ; un service du sport particulièrement engagé et actif auprès des enfants et des différents publics ; tout un panel de services publics. Ce budget primitif traduit ces engagements, ces ambitions, pour les agents de la ville de Stains, puisqu'une grande partie de ce budget correspond à leur salaire, par choix, et que son autre partie, les dépenses de fonctionnement, correspondent à la mise en œuvre du projet politique de la majorité. Elle rappelle que ce sont les techniciens qui mettent en œuvre les orientations politiques et pas l'inverse.

En matière d'investissement, après avoir fait une longue digression en matière de fonctionnement, en particulier sur le personnel, Farida AOUDIA-AMMI veut rappeler également que les ambitions de la majorité se sont concrétisées, parmi lesquelles quelques exemples de projets importants : la rénovation de l'isolation thermique du CMS qui est presque en cours, avec plus de confort pour les agents, pour les patients, et aussi un défi de meilleure gestion des ressources énergétiques ; la conservation et l'amélioration des bâtiments communaux, entre autres les écoles ; la réhabilitation de l'hôtel de ville. Il reste encore beaucoup à faire, la ville a besoin en matière d'investissement que soient engagés de nombreux programmes ;

pour autant, si le rapport de la chambre régionale des comptes pointe par ailleurs comme pour beaucoup de villes des points à améliorer, il fait clairement état de la rigueur et du sérieux de la municipalité en matière de gestion financière, de son volontarisme pour parvenir à investir, avec 314 euros d'investissement par habitant. Le rapport mentionne d'ailleurs clairement une amélioration de la situation financière de la ville depuis 2014, en évoquant notamment le recul régulier des charges à caractère général depuis 2014. Elle en profite, sachant que leur tâche est compliquée, pour saluer le travail des services municipaux, puisque c'est grâce à eux et aux agents que cette partie du budget est réduite ; elle sait que c'est un challenge de continuer à offrir un service public de proximité et de qualité avec un peu moins d'argent chaque année. L'augmentation de la capacité d'autofinancement brut de 85 % entre 2014 et 2017 n'est pas de la rhétorique : elle apparaît dans le rapport de la Chambre régionale de la cour des comptes, qui semble faire référence actuellement. Un autre fait exceptionnel, en 2017, apparaît dans le rapport : la capacité d'autofinancement de la ville lui a permis de recouvrir l'ensemble des dépenses d'investissement sans avoir recours à l'emprunt, ce qui a participé au désendettement de la commune. S'ajoute à ces résultats le fait que la ville soit parvenue à abaisser son stock de dette de 25 % toujours sans avoir recours au levier fiscal, et sans sacrifier les services publics ; la ville a même largement investi, puisque l'enveloppe consacrée aux investissements a représenté sur l'ensemble du mandat plus de 100 millions d'euros. Ces résultats prouvent plusieurs choses : l'austérité n'est pas la seule voie possible, et être bon gestionnaire, voire excellent gestionnaire, n'est pas incompatible avec le fait de porter une réelle ambition pour les habitants, bien au contraire. Il est possible, comme la municipalité s'y est engagée, à force de volonté politique, de responsabilité, de conserver et développer des services publics de qualité qui répondent aux besoins et aux attentes des habitants malgré les contraintes qui existent - le budget et les différents rapports le montrent - ce sont des contraintes auxquelles sont confrontées de nombreuses villes populaires comme Stains.

Monsieur le Maire remercie Farida AOUDIA-AMMI pour sa présentation très complète du budget. Il demande s'il y a des remarques ou des observations et donne la parole à Julien MUGERIN.

Julien MUGERIN veut faire une courte remarque, considérant qu'il est inutile d'en dire plus. D'abord concernant deux situations complètement différentes, puisque la municipalité a fait le bilan de l'opposition, Il veut aussi faire le sien : ce sont deux agents, l'un qui a évolué très vite, est arrivé à des responsabilités sans jamais passer de concours, et un autre qui a du mal à avancer justement, parce qu'apparemment il ne fréquente pas les bonnes personnes. Julien MUGERIN affirme que c'est là le bilan de la municipalité, et que les agents le voient.

Farida AOUDIA-AMMI demande s'il compte faire un bilan pour 900 personnes en évoquant deux agents.

Julien MUGERIN répond que c'est plus court et plus évocateur du « deux poids deux mesures » de la gestion des ressources humaines de la municipalité.

Farida AOUDIA-AMMI remarque que c'est réducteur.

Monsieur le Maire intervient auprès de Farida AOUDIA-AMMI afin de ne pas interrompre la prise de parole de Julien MUGERIN.

Julien MUGERIN rajoute concernant le rapport de la Cour des comptes qu'il parle et il cite « *d'inégalités de traitement entre les agents* ».

Monsieur le Maire indique qu'il sera demandé des précisions à Julien MUGERIN par rapport à ses accusations aussi infondées que d'habitude. Il donne la parole à Francis MORIN.

Francis MORIN souhaiterait revenir sur le fond, et manifester la profonde inquiétude dans laquelle il est nécessaire de se plonger : quand il est devenu élu, vingt ans auparavant, après les lois de décentralisation Defferre dans les années 80, il y a eu un processus qui confiait aux collectivités territoriales de plus en plus de responsabilités : c'était la décentralisation. Aujourd'hui, sans retirer des responsabilités aux collectivités, leur autonomie de recettes leur est progressivement retirée ; concernant la suppression de la taxe d'habitation, même s'il n'a pas encore bien compris le calendrier exact d'application, il sait que quand l'État compense des recettes antérieures, en général il les tarit progressivement. Il s'avoue inquiet d'une mesure qui pour les habitants va se traduire par un allègement de leurs charges fiscales, mais

qui, à terme, va diminuer l'autonomie de la ville profondément, parce que la taxe d'habitation supprimée pour les communes, non touchées directement par elles, va devenir encore une compensation de l'État. Les maires de France ont globalement protesté contre cette situation. Sur la diminution de la dotation globale de fonctionnement, il reconnaît que cette année, elle a été stabilisée, en raison des municipales, et qu'il n'était pas loisible d'aller plus loin en ces circonstances, mais il manifeste son inquiétude pour le futur. Les élections vont passer, l'État va être maître de l'essentiel des ressources de la ville. Il rappelle que la ville voit moins les baisses de recettes, parce que la DSU les compense ; mais celle-ci ne devrait pas les compenser, elle devrait être un plus compte tenu des difficultés des communes. Or, petit à petit, c'est elle qui permet de maintenir les niveaux de recettes. Mais la DSU, la dotation globale de fonctionnement, les compensations diverses et notamment la compensation de la taxe d'habitation, peuvent être considérées avec inquiétude pour le futur. Un geste démagogique qui consiste à supprimer les impôts signifie, dans l'esprit du gouvernement, une suppression des services. Et la subtilité vient du fait qu'il ne va pas supprimer les services directement, mais obliger les communes à faire des choix douloureux. La ville réussit à maintenir des choses, mais il est difficile de dire si en 2020-2021, il sera possible de continuer de les maintenir. Francis MORIN indique que le budget prévisionnel lui convient, mais qu'après cette remarque générale, qui doit maintenir la municipalité en vigilance, puisque les maires de France et pas seulement de gauche, ont manifesté contre ce retour à une centralisation par l'État, il voudrait ajouter deux remarques : il apparaît dans le graphique qu'il y a des subventions qui n'ont pas été affectées, 6 %. Bien que ce montant soit faible, il doit être possible d'améliorer cela ; il ne voit pas de raisons qui empêchent l'utilisation de toutes les subventions. Enfin, il voudrait que la municipalité soit vigilante sur le choix opéré concernant le nouveau terrain de football : un terrain synthétique est prévu pour 600 000 euros. D'autres terrains synthétiques ont été construits, et des débats avaient eu lieu à l'époque, avec des rencontres de techniciens qui avaient affirmé que ces terrains étaient poreux. Il reconnaît que cela demande moins d'entretien qu'une pelouse, mais dit avoir rencontré des footballeurs qui lui ont affirmé que le terrain synthétique n'était pas souhaitable. D'autre part, des études ont été faites en termes de pollution, le terrain étant constitué de plastique. Il demande simplement sur cette dépense non pas de la mettre en cause en tant que telle, mais que soit remis à l'étude le choix du synthétique par rapport au choix de l'herbe.

Monsieur le Maire remercie Francis MORIN et donne la parole à Najia AMZAL.

Najia AMZAL affirme que peu importe que ce que peut dire l'opposition concernant ce budget qui est présenté ce jour, celui-ci marque une nouvelle fois la gestion responsable et ambitieuse qui a d'ailleurs marqué l'ensemble de ce mandat. Responsable parce qu'une fois de plus, le budget sera équilibré avec une nette augmentation de l'autofinancement, et un maintien de la capacité de désendettement de la ville en dessous des dix ans, toujours sans augmenter les impôts. Ambitieux, car une fois de plus, les efforts de gestion de la municipalité vont permettre d'investir plus de 11 millions pour l'avenir de la ville et de ces habitants. Mme Farida AOUDIA-AMMI l'a dit précédemment, ce sera l'occasion de réaliser les travaux thermiques au CMS ; poursuivre le plan de travaux dans les écoles ; rénover la poste de Louis Bordes, l'hôtel de ville, et d'autres lieux encore. Au-delà de cette gestion responsable et ambitieuse, ce budget comme les précédents est à nouveau un marqueur de justice parce qu'il traduit les choix politiques de la municipalité, visant à protéger les Stanoises et les Stanois malgré des inégalités sociales et territoriales qui ne font qu'accroître et le désengagement de plus en plus flagrant de l'État. Tout au long de ce mandat, la municipalité a été animée par la constance et la cohérence afin de mettre en œuvre un maximum pour améliorer le quotidien des Stanoises et des Stanois, et c'est donc non sans une grande fierté, que nous voterons ce dernier budget prévisionnel de la mandature.

Monsieur le Maire remercie Najia AMZAL et donne la parole à Mathieu DEFREL.

Mathieu DEFREL avoue qu'il est déçu, après s'être préparé depuis le matin ; M. Julien MUGERIN a habitué le conseil à une meilleure analyse, à un travail en profondeur, surtout lorsqu'il fait venir du public ; or, il résume 207 pages d'un budget qui va préparer l'année et qui va permettre de décliner toute une politique pour les Stanoises et les Stanois en deux phrases. Par contre, Mathieu DEFREL accorde un bon point à M. Julien MUGERIN qui est venu

en séance avec son avocat. En effet, après ce qu'il déclare, suite à l'analyse et au discours de Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Mathieu DEFREL pense que M. Julien MUGERIN n'apprend pas de ses erreurs et affirme que la question sera traitée sur un autre plan. Il note par contre qu'alors que le conseil débat actuellement du budget primitif 2020, ambitieux, M. Julien MUGERIN tente de faire un bilan diffamatoire sans même donner la moindre vision, analyse ou explication de ce qu'il considère être un budget responsable et équilibré. M. Julien MUGERIN crie au loup partout que la ville est mal gérée, que son budget est horrible, décousu, qu'il manque de l'argent par-ci, par-là, mais tout ce que Mathieu DEFREL peut constater ce soir c'est que M. Julien MUGERIN préfère avancer masqué dans l'ombre, dans la rue, à discuter et à dire tout et n'importe quoi plutôt que d'expliquer dans une instance démocratique, publique et qui est faite pour ça, quel est son vrai visage et sa vraie ambition sur la question budgétaire pour la ville de Stains. Il remarque que M. Francis MORIN faisait une analyse très juste en dressant le constat général de ce qu'aujourd'hui les politiques d'austérité, les politiques gouvernementales dessinent comme grandes lignes pour la question des finances publiques territoriales ; à ce jour, il n'est pas possible de déconnecter les politiques nationales des politiques locales. On ne peut pas déconnecter les politiques mises en place par le gouvernement Macron, mais par d'autres gouvernements également, qui n'ont fait que creuser les inégalités sur des territoires, notamment sur les territoires et villes populaires comme Stains. Aujourd'hui, faire le choix politique d'avoir un budget ambitieux qui prépare l'avenir et protège les Stanois, c'est un choix que la municipalité assume, explique et sur lequel elle prend du temps pour expliquer aux Stanoises et aux Stanois pourquoi les choix sont de plus en plus complexes. Et l'analyse de M. Julien MUGERIN se résume à deux phrases. Mathieu DEFREL fait remarquer que les élus ont le temps de préparer un conseil municipal, de lire les grandes orientations puisque le débat d'orientations budgétaires a eu lieu le mois précédent, mais que cette intervention est une coquille vide, énième de sa sorte. Comme M. Julien MUGERIN aime à citer la Cour régionale des comptes, Mathieu DEFREL va lui-même citer une phrase de son rapport, pour répondre, de façon non-polémique, aux obscénités que M. Julien MUGERIN jette en pâture dans l'assemblée : « *Concernant le personnel communal* », elle souligne « *un formalisme et un process clair en matière de recrutement et d'évaluation des agents* ». Alors, plutôt que de prendre des exemples sortis de leur contexte, et d'essayer de faire croire au conseil qu'il y a les bons d'un côté les méchants de l'autre, Mathieu DEFREL pense que le sujet sera creusé, et que M. Julien MUGERIN sera amené encore une fois à y répondre, en attendant de voir ce que dira la justice.

Monsieur le Maire note qu'il est important que le public sache que la traduction d'un budget consolidé avec le fonctionnement et l'investissement est d'un peu plus de 82 millions d'euros. Cela nécessite, et c'était le cas d'ailleurs lors du débat d'orientations budgétaires et à d'autres séances, un peu plus de fond pour pouvoir discuter des orientations que de proférer deux phrases qui résument malheureusement le peu d'ambition et de sérieux que M. Julien MUGERIN porte à cette ville et à ses agents. Il ajoute que la lecture que M. Julien MUGERIN fait du rapport de la Cour régionale des comptes invite à se demander s'il a accès au même document ; il n'a pas l'impression en l'écoutant, et ce n'est pas la première fois, que cette lecture corresponde au document établi sur Stains. Il rappelle aussi que lorsqu'il avait présenté lors d'un conseil municipal quelques mois auparavant, comme la loi l'y oblige, le rapport de la Cour régionale des comptes, en invitant les élus à débattre, l'opposition n'avait rien eu à en dire. C'était pourtant l'occasion, justement, de débattre, de faire part des inquiétudes ou des incohérences qui pourraient surgir à la lecture de ce rapport. Monsieur le Maire a le souvenir, comme les procès-verbaux des conseils municipaux pourront le démontrer, que rien n'avait été dit par l'opposition municipale à cette occasion. Il pense que les Stanois ont bien compris ce fait, même si ce jour, les près de 40 000 âmes de la ville ne sont pas présentes au conseil, mais les Stanois méritent autre chose, un débat de fond, que l'on s'intéresse davantage à leur quotidien, aux actions qui peuvent être menées sur la ville, sur tous les champs, y compris sur des compétences qui ne sont pas obligatoires de la municipalité, comme la culture ou le sport. La collectivité a la compétence d'assurer l'accès et l'entretien des équipements municipaux, que ce soient les gymnases ou les équipements culturels, mais n'a en aucun cas l'obligation d'accompagner le tissu associatif dans ces domaines, il est important de le préciser. Ces enjeux sont importants pour les Stanois. Il

rappelle par ailleurs que beaucoup de choses ont été réalisées durant ce mandat, qu'il en reste beaucoup d'autres à réaliser ; de ce point de vue-là, le discours de la majorité sera toujours très clair, transparent auprès des Stanoises et des Stanois, de dire qu'il reste encore énormément d'efforts à effectuer dans cette ville, sur des sujets aussi importants que la propreté, la sécurité, l'éducation, la question du droit au logement, la question de la dignité, de l'égalité en direction des Stanois. Monsieur le Maire trouve cela regrettable parce qu'il serait parfois intéressant pour la majorité d'avoir une opposition municipale qui pourrait sur certains sujets, à juste titre, la taquiner dès lors que les arguments sont fondés et permettent d'apporter une démarche constructive pour l'intérêt des habitants. Il indique avoir eu l'occasion de siéger sur des mandats précédents où l'opposition faisait plutôt preuve de responsabilité, faisait part d'incohérences ou d'inquiétudes, et il se souvient de débats très intéressants entre l'opposition et la majorité, parce qu'il y était discuté de l'intérêt général des habitants, de la ville et de l'ambition que l'on portait à cette ville. Il regrette de devoir dire que pendant ces six années de mandat, il n'y a eu pour ainsi dire aucune possibilité de discuter avec l'opposition municipale ; alors que contrairement à d'autres villes, lors des conseils municipaux, il fait en sorte que chacune et chacun puisse prendre la parole. Il déplore que l'opposition n'ait pas forcément la même vision que lui de la démocratie locale. Il propose de passer à l'adoption du budget, traduisant de manière très claire les orientations portées par l'équipe municipale, qui doit être voté section par section. Ce vote demande de la précision pour qu'une fois adopté par le conseil municipal, il soit aussi adopté par le contrôle de légalité, c'est-à-dire par la Préfecture.

Monsieur le Maire fait procéder au vote du budget par chapitre.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **25 voix pour** et **7 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UNIQUE : VOTE le Budget Primitif de l'exercice 2020 par chapitre à hauteur de :

- SECTION D'INVESTISSEMENT : 19 418 138,37 euros en dépenses et en recettes.
- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 70 599 535,65 euros en dépenses et en recettes.

Affaire n°3.5 - Attribution d'une subvention à l'association Espérance Sportive de Stains (ESS) - Exercice 2020

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI indique que le montant de la subvention qui est proposée au vote en ce jour est fixé à 177 000 euros et rappelle que, comme l'année précédente, au-delà de cette subvention, il existe un certain nombre de subventions et d'aides indirectes, et de frais à la charge de la collectivité comme par exemple, pour un montant qui s'élève à 55 224 euros, les locaux qui sont mis à disposition de l'ESS pour son siège social, occupés à titre gratuit, et le club-house de la section tennis qui appartient aussi à la ville et qui est également occupé à titre gratuit par le club. A cela vient s'ajouter une aide indirecte de 385 546 euros par an, pour les équipements sportifs utilisés gratuitement par les sections de l'ESS en faveur des enfants et adultes, familles et praticiens de la ville. Ces équipements comportent deux courts de tennis couverts, deux courts découverts, une piste d'athlétisme, trois terrains de foot et un terrain de rugby ; enfin, une piscine est mise à disposition des Stanois, que l'ESS utilise aussi gratuitement, ainsi que 4 gymnases. Le coût annuel de la mise à disposition du gymnase Léo Lagrange s'élève à 589 574 euros supportés par la ville en termes de frais RH, de frais de fluides et frais d'entretien de ce très bel équipement, et le gymnase Jean Guimier, dont la mise à disposition à titre gratuit pour l'ESS a un coût annuel de 505 698 euros supporté également par la ville. Sont également mis à disposition les gymnases Anatole France et

André Lamy, qui ne sont pas encore valorisés par les services.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a également le SIVOM avec la ville de Pierrefitte-sur-Seine, utilisé à 75 % par les Stanois et 25 % par les Pierrefittois. Il demande s'il y a des remarques. Il donne la parole à Marie-Claude GOUREAU.

Marie-Claude GOUREAU explique que, comme chaque année, l'opposition va voter l'abstention pour cette subvention parce qu'elle considère que cette subvention n'est pas suffisante.

Monsieur le Maire demande à ce que Mme Marie-Claude GOUREAU soit la seule à parler.

Marie-Claude GOUREAU aurait souhaité qu'elle soit arrondie à 200 000 euros, même si elle reconnaît que la majorité a mis l'écart dans cette somme cette année : habituellement la somme était de 157 000, et les 20 000 ont été rajoutés. Elle pense que la majorité aurait cependant pu aller un peu plus loin, et rappelle que la ville compte plus de 3 000 licenciés adhérents à cette association sportive. Même si la municipalité met à disposition les installations gratuitement, elle ne croit pas avoir entendu que le Studio-théâtre Divertimento avait un loyer à payer.

Monsieur le Maire donne la parole à Mathieu DEFREL.

Mathieu DEFREL répond que l'année précédente, déjà, l'écart avait été intégré dans la subvention, il ne s'agit donc pas d'une nouveauté 2020. Depuis déjà 2019, la ville avait fait le choix d'intégrer la valorisation d'écart à l'intérieur de la subvention. Il rajoute que c'est un peu malhonnête intellectuellement de dire que la somme aurait pu être arrondie à 200 000 quand vient d'être présentée la subvention globale de l'ESS qui s'élève à plus d'1 million d'euros. Quand cette somme est rapportée aux 3 000 licenciés, il pense que la ville fait preuve à ce jour d'une politique très volontariste sur la question du sport à Stains, sans même intégrer les partenariats qui sont tissés et sur lesquels la ville accompagne la direction de l'ESS pour essayer notamment, par exemple, de travailler sur la question du handisport, et Favela HIMMEUR, présente dans la salle, a beaucoup œuvré dans ce domaine avec les équipes du service des sports. Il considère que voter l'abstention pour 23 000 euros, alors que la subvention, coûts directs et indirects, de plus d'un million, relève de la polémique politicienne.

Monsieur le Maire donne la parole à Francis MORIN.

Francis MORIN remarque qu'il serait intéressant de valoriser les équipements mis à disposition de l'ensemble des sportifs, et pas seulement ceux de l'ESS. Ce serait utile pour répondre à cette idée suggérée par l'opposition qu'un budget trop important serait consacré à la culture en comparaison du sport. Il lui semble que les deux font partie de la culture, du développement culturel global, et que la ville tient un équilibre correct sur ce sujet ; il considère que cette manière d'opposer la culture au sport, sans vouloir polémiquer, a quelque chose de malsain.

Avant de passer au vote, **Monsieur le Maire** rappelle que l'ESS est le club omnisport historique de la ville, mais fort heureusement, d'autres associations sportives existent à Stains, diverses et variées qui œuvrent aussi à leur niveau à l'épanouissement sportif en direction des enfants et que bien évidemment, l'objectif et le souci premiers de l'équipe municipale est d'accompagner l'ensemble du mouvement sportif, et qu'il est important de conforter le mouvement sportif. Il ajoute que quand bien même si la proposition avait été faite d'augmenter la subvention octroyée à l'ESS, le résultat aurait été le même puisque l'opposition n'aurait pas voté le budget. Il rappelle que la ville de Stains, et ce n'est pas le cas pour d'autres villes y compris des villes très proches, fait le choix de mettre à disposition gratuitement les équipements sportifs. La ville n'a aucune obligation de mettre à disposition les équipements sportifs ; elle a la seule obligation de le faire si cela concerne des collégiens, dès lors que le Conseil départemental finance en partie les équipements sportifs. Il existe une convention avec le Conseil départemental qui permet l'accès gratuit par exemple aux collégiens, mais aussi aux lycéens sur le gymnase du SIVOM, puisqu'il y a une participation proportionnée des institutions. La ville de Stains pourrait faire le choix comme beaucoup de villes de faire payer la mise à disposition sous forme de location des équipements publics. Ce choix n'est pas fait, c'est une tradition stanoise, et **Monsieur le Maire** souhaite que cette tradition perdure à Stains pendant de très nombreuses années. Il propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **25 voix pour** et **6 abstentions** (Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE),

ARTICLE UN : **FIXE** le montant de la subvention versée à l'association Espérance Sportive de Stains, au titre de l'année 2020, à 177 000 euros.

ARTICLE DEUX : **DIT** que ce montant est inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2020.

Affaire n°3.6 - Attribution d'une subvention à l'association Studio Théâtre de Stains - Exercice 2020

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI va dans le sens de Francis MORIN en affirmant que la posture de la majorité n'est pas de diviser et d'opposer les acteurs, tout comme elle n'oppose pas ni ne divisent les Stanois, et qu'elle présente en cohérence dans la continuité la subvention à l'association Studio Théâtre de Stains, qui s'élève à un montant de 300 000 euros. Elle apporte un certain nombre d'informations qui permettent d'éclairer la subvention à cette structure culturelle que la ville de Stains a la chance de compter sur son territoire : elle rappelle que la compagnie a 8 salariés permanents dont 6 Stanois ; que la compagnie a employé un Stanois en contrat aidé en temps partiel et deux techniciens dont un Stanois ; que trente intermittents ont été embauchés cette année ; que par ailleurs 7 Stanois en vacation pour des missions d'accueil et de mise sous pli de médiation culturelle ont aussi été recrutés ; et depuis 2 ans, le Studio Théâtre joue le jeu du contrat local étudiant puisqu'il a accueilli 9 jeunes en contrat local étudiant. Ces éléments permettent de montrer que cette structure est non seulement culturelle, mais aussi dotée d'une dimension économique non négligeable, puisque le cumul des personnes recrutées par cette association permet d'atteindre un nombre important, dont un fort contingent de Stanois. Par ailleurs, sans entrer autant en détail dans les chiffres que pour les précédents rapports, elle précise tout de même que le Studio Théâtre a accueilli 8 compagnies professionnelles en résidence ; que 95 représentations ont eu lieu dans cette enceinte, qui a accueilli 5011 spectateurs et 26 ateliers de pratique artistique pour plus de 2000 heures d'action culturelle. Tous ces chiffres illustrent la richesse, l'importance et la fierté pour l'équipe municipale de soutenir cet équipement culturel, et Farida AOUDIA-AMMI rappelle que la majorité n'oppose ni les acteurs du territoire ni les Stanois, et considère que les enfants, les habitants, les familles ont un droit au sport et également à la culture comme tous les habitants de ce pays.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou observations. Il donne la parole à Francis MORIN.

Francis MORIN remarque qu'il aurait été intéressant d'accompagner ces rapports du détail budgétaire : le budget du Studio Théâtre, le budget de l'ESS, parce que le public ne voit pas toujours que le Studio Théâtre a d'autres recettes, de l'État notamment, ses recettes propres, les orchestres en résidence, il y a des obligations qui sont liées à la convention qu'il a avec l'État ; l'équilibre économique du Studio Théâtre devrait apparaître au moment d'attribuer les subventions, et ce qu'a déclaré Farida AOUDIA-AMMI devrait être couché sur papier.

Monsieur le Maire salue la remarque de Francis MORIN, qu'il dit valable également pour l'ESS. Quand une subvention est versée à l'ESS ou au Studio Théâtre dans le cas présent, et plus tard en séance au CCAS, par exemple de 300 000 euros pour le Studio Théâtre, si les élus du conseil municipal connaissent déjà ces éléments, le public doit être rassuré : il ne s'agit pas du budget total du Studio Théâtre qui est une association. C'est la part financée et votée par le conseil municipal ; à côté de cela, le STS, qui est très actif pour aller chercher des cofinancements les obtient auprès du département, de la DRAC, c'est-à-dire des services de l'État, de la Direction régionale des affaires culturelles, de la région, même si celui-ci est en

baisse, également de différents partenaires, pour pouvoir justement avoir un budget consolidé qui dépasse bien évidemment largement les 300 000 euros, puisque d'autres budgets et cofinancements sont globalisés pour faire fonctionner le Studio Théâtre de Stains. Il ne revient pas sur le fait d'opposer la culture et le sport - au contraire, ces démarches permettent une émancipation des enfants ; tant mieux, si les jeunes fréquentent à la fois les structures culturelles et sportives. Parfois les uns préfèrent la culture au sport, mais l'important est d'accompagner et de soutenir l'émancipation des Stanois dans le domaine de la culture, des sports, sans oublier aussi toutes les actions menées par d'autres structures associatives, dans la culture, dans les sports. Il y a beaucoup d'autres partenaires qui participent grandement à l'activité locale. Il propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **25 voix pour** et **6 abstentions** (Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE),

ARTICLE UN : **FIXE** le montant de la subvention versée à l'association Studio Théâtre de Stains, au titre de l'année 2020, à 300 000 euros.

ARTICLE DEUX : **DIT** que ce montant est inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2020.

Affaire n°3.7 - Attribution d'une subvention à l'association Comité d'Actions Sociales et Culturelles (CASC) de Stains - Exercice 2020

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI rappelle que le CASC correspond au comité d'entreprise pour les agents. La ville verse une subvention de 259 063,27 euros pour le fonctionnement de cette association qui permet d'offrir des prestations de loisirs, de culture et de sport aux agents de la ville. Elle souligne que cette année, il a été décidé d'augmenter la subvention pour permettre aux agents qui n'étaient pas sur des postes permanents de bénéficier des prestations du CASC. Pour mémoire, le règlement de cette association ne permettait pas aux agents qui étaient sur des postes non-permanents, même si cela faisait très longtemps qu'ils étaient présents sur la collectivité, de bénéficier de ces prestations. Dans le cadre des assises du service public communal, les engagements de Monsieur le Maire ont permis d'abonder cette subvention pour permettre aux agents qui étaient exclus de ces prestations de pouvoir dorénavant en bénéficier.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations avant de proposer de voter.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **31 voix pour**,

ARTICLE UN : **FIXE** le montant de la subvention versée à l'association Comité d'Actions Sociales et Culturelles, au titre de l'année 2020, à 259 063,27 euros.

ARTICLE DEUX : **DIT** que ce montant est inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2020.

Affaire n°3.8 - Attribution de la participation annuelle versée au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Stains/Pierrefitte - Exercice 2020

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI indique que le SIVOM de Stains/Pierrefitte met en œuvre dans un cadre intercommunal, des prestations en direction des enfants et adolescents de la ville - la cuisine centrale connue de tous - ainsi que des personnes âgées nécessitant des soins à domicile, service appelé le SSIDPA (*Service de Soins Infirmiers à Domicile pour personnes âgées*). Les charges

de fonctionnement du SIVOM sont équilibrées principalement par la participation annuelle versée par le budget principal des villes de Stains et de Pierrefitte. La répartition de la participation des deux villes se fait suivant l'activité concernée en fonction de la population, du nombre de repas et du nombre de personnels permanents. Pour conclure, le montant de la participation de la ville de Stains, au titre de l'année 2020, est fixé à 3 043 659 euros et pour information, celle de la ville de Pierrefitte est de 1 777 783,96 euros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations ou des remarques avant de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 31 voix pour,

ARTICLE UN : FIXE le montant de la participation annuelle versée au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Stains/Pierrefitte, au titre de l'année 2020, à 3 043 659 euros.

ARTICLE DEUX : DIT que ce montant est inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2020, à l'article 65548.

Affaire n°3.9 - Attribution de la participation annuelle versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Stains - Exercice 2020

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI indique que le Centre communal d'action sociale est un établissement public administratif communal dont l'objet est la définition et la mise en œuvre des compétences d'aide sociale légale que la loi attribue ainsi que la mise en œuvre d'actions sociales volontaires en direction de la population. Les charges de fonctionnement sont équilibrées principalement par la participation annuelle versée par le budget de la ville. Il s'agit d'une subvention d'équilibre en fonction du montant des dépenses et des recettes propres du CCAS. Le montant de la participation annuelle, au titre de l'année 2020, est fixée à 828 869 euros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations avant de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 30 voix pour,

ARTICLE UN : FIXE le montant de la participation annuelle versée au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Stains, au titre de l'année 2020, à 828 869 euros.

ARTICLE DEUX : DIT que ce montant est inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2020, à l'article 657362.

Affaire n°3.10 - Approbation de la décision modificative n°1 au marché relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des jardins familiaux de la commune de Stains

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle que la ville est en train de requalifier la totalité des jardins familiaux en plusieurs phases, et en est actuellement à la première phase. Il y a un surcoût sur le marché qui avait été susvisé le 3 septembre 2019 d'un montant de 64 293 euros, et ce montant doit être ramené à 96 440 euros pour pouvoir réaliser les travaux nécessaires sur la première tranche. Il y a l'obligation, quand une dépense supplémentaire doit être affectée, de la faire passer en conseil municipal. Monsieur le Maire demande s'il y a des observations

ou des commentaires avant de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **25 voix pour** et **6 abstentions** (Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN (par mandat), M. Sean NKOLO MAYE),

ARTICLE UN : **APPROUVE** la décision modificative n°1 au marché public relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des jardins familiaux de la commune de Stains.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite décision modificative, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 3.11 - Marché public d'exploitation des installations climatiques et de ventilation des bâtiments communaux de la ville de Stains

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle pour les élus présents que le rapport leur a été remis sur table, puisque la commission d'appel d'offres a eu lieu le 24 février, présidée par Monsieur le Maire. Le marché est alloué avec deux lots, qu'il ne détaillera pas, numéros 1 et 2. Cinq offres dématérialisées ont été réceptionnées de la part des différentes sociétés : la SOPAC Energie, la société Brunier, Enerchauf, Procholor, Tempeol SAS. La commission d'appel d'offres a attribué le lot 1 à Brunier, et le lot 2 à Brunier également. C'est une société avec laquelle la ville travaille depuis maintenant quatre ans, suite à un changement de société opéré par la ville. Monsieur le Maire rappelle au public que le travail avec cette société est important, en particulier pour la piscine municipale. Il demande s'il y a des observations avant de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **31 voix pour**,

ARTICLE UN : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer chacun des lots du marché public d'exploitation des installations climatiques et de ventilation des bâtiments communaux de la ville de Stains, attribué pour le lot n°1 à la SARL BRUNIER, sise 34 rue Maurice de Broglie - 93600 Aulnay-sous-Bois, et pour le lot n°2 aux sociétés SARL BRUNIER sise 34 rue Maurice de Broglie - 93600 Aulnay-sous-Bois, TEMPEOL SAS sise 1/3 route de la Révolte - 93200 Saint-Denis et SOPAC ENERGIE GENIE CLIMATIQUE sise 142/176 avenue de Stalingrad - 92700 Colombes, comme présentant les offres économiquement les plus avantageuses, et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE DEUX : **DIT** que les dépenses en résultant seront prélevées au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°4.1 - Avenant n°2019-1 à la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service du Contrat Enfance-Jeunesse pour la période 2018-2021 entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

Rapporteur : M. Mathieu DEFREL

Mathieu DEFREL présente ce rapport habituel, qui a connu un passage lors du précédent conseil. Il concerne ce jour une convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service du Contrat Enfance-Jeunesse à laquelle l'avenant est attaché en pièce jointe. Il ne doute pas que les conseillers en ont pris connaissance. Il répondra aux questions éventuelles.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations avant de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 31 voix pour,

ARTICLE UN : APPROUVE l'avenant n°2019-1 à la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service du Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexé.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°5.1 - Avenant n°1 à la convention 2017-2019 entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis, l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et la commune de Stains relative à « l'expérimentation prévention du surpoids et de l'obésité chez les jeunes enfants de 3 à 8 ans »

Rapporteur : Mme Najia AMZAL

Najia AMZAL présente l'avenant à la convention qui avait été signée en 2018 et qui est arrivée à échéance le 31 décembre 2019. Il s'agit de prolonger un dispositif de lutte contre l'obésité infantile, qui consiste à une prise en charge et suivi des enfants de 3 à 8 ans chez lesquels les médecins ont décrit un risque d'obésité. Pour information, sur la précédente convention, 16 enfants, 13 garçons et 3 filles, ont été inclus dans ce dispositif, ce qui représente 31 bilans. L'Assurance maladie va assurer le financement à hauteur de 240 euros par enfant et par année de prise en charge, et le montant total versé par la ville et par la CPAM et l'ARS est de 24 000 euros sur 3 ans.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou observations avant de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 31 voix pour,

ARTICLE UN : APPROUVE l'avenant n°1 à la convention 2017-2019 entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis, l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et la commune de Stains relative à « l'expérimentation prévention du surpoids et de l'obésité chez les jeunes enfants de 3 à 8 ans », ci-annexé.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et les recettes en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°6.1 - Convention d'objectifs et de financement n°19-236P - Contrat local d'accompagnement à la scolarité 2019-2020 entre la Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, pour le Centre social municipal « Maison du Temps Libre »

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

Zaiha NEDJAR souhaite regrouper les deux rapports qu'elle présente, le 6.1 et le 6.2, puisqu'il s'agit de rapports récurrents concernant les conventions d'objectifs et de financement du contrat local d'accompagnement à la scolarité 2019-2020 entre la CAF et la ville de Stains pour les deux centres sociaux qui sont la Maison du temps libre (MTL) et le Centre social Yamina Setti, qui se trouve sur le quartier du Moulin neuf. Il s'agit de renouveler les conventions comme cela est fait depuis plusieurs années en direction des jeunes et dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité. Contrairement à ce que certains peuvent véhiculer, notamment l'opposition, sur la question de la réussite éducative, celle-ci reste une des priorités de la municipalité, qui s'efforce à travers ce dispositif en complémentarité avec ses partenaires et avec l'école de garantir l'égalité des chances des enfants et des jeunes, de prévenir les difficultés en lien avec leur scolarité et de promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté, de favoriser l'autonomie et de renforcer le soutien à la parentalité en favorisant les compétences et les responsabilités éducatives des parents. Pour ce faire, il est mis en place des réunions d'information collective organisées en chaque début d'année scolaire, avec les parents pour présenter l'équipe, les modalités d'inscription et les objectifs de ce dispositif ainsi que d'autres rencontres durant l'année. Concernant le contenu des séances, 2/3 du temps sont dédiés à l'aide personnalisée à la réalisation des devoirs avec vérification des acquis et révision des connaissances non-acquises, 1/3 du temps est dédié à l'organisation du travail, notamment concernant l'aide méthodologique ; il y a également un contenu autour de la compréhension des consignes, des organisations - la priorité, l'anticipation, le temps de travail - et 20 % du reste du temps qui est dédié aux activités socio-éducatives et culturelles, avec l'ouverture sur les infrastructures que sont la médiathèque, les ludothèques, les cultures urbaines, les ateliers artistiques, notamment avec le Studio Théâtre.

Zaiha NEDJAR donne quelques chiffres concernant le bilan 2018-2019 : pour le centre social municipal MTL ce sont 80 lycéens stanois encadrés par 4 intervenants de classe d'un niveau bac+5. Il faut savoir que pour les lycéens qui ont été accompagnés dans le cadre de ce contrat local d'accompagnement à la scolarité, le taux de réussite au bac a été de 93 %. Concernant Yamina Setti, 45 collégiens et 5 lycéens ont été accompagnés. La convention est annexée au rapport et il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs pour la Maison pour tous Yamina Setti et pour le centre social la Maison du temps libre, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes y afférent et dire que les dépenses et les recettes sont inscrites au budget de l'exercice.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant ces deux conventions. Il rappelle au public que ce sont des conventions récurrentes passant au moins deux fois par an devant le conseil, les avenants mettant à jour le partenariat entretenu soit avec la CAF, soit avec la CPAM, ou encore d'autres partenaires. Monsieur le Maire propose de passer au vote des rapports, l'un après l'autre.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 31 voix pour,

ARTICLE UN : APPROUVE la convention d'objectifs et de financement n°19-236 P - Contrat local d'accompagnement à la scolarité entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, pour le Centre social municipal « Maison du Temps Libre », ci-annexée.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et les recettes en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°6.2 - Convention d'objectifs et de financement n°19-237P - Contrat local d'accompagnement à la scolarité 2019-2020 entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, pour le Centre social municipal « Maison pour Tous Yamina Setti »

Rapporteur : Mme Zaïha NEDJAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **31 voix pour**,

ARTICLE UN : APPROUVE la convention d'objectifs et de financement n°19-237P - Contrat local d'accompagnement à la scolarité entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, pour le Centre social municipal « Maison pour Tous Yamina Setti », ci-annexée.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et les recettes en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Monsieur le Maire souhaite rappeler aux élus présents ce jour - et il adressera à tous un courrier en ce sens - qu'après ce dernier conseil municipal de ce mandat, ils doivent restituer le matériel informatique. Il rappelle au public, en toute transparence puisque la chose est votée dans le cadre du budget municipal depuis quelques années, que les conseillers municipaux ont été dotés de tablette informatique type Samsung, qui servent exclusivement pour les conseils municipaux (du moins l'espère-t-il). Il demande que les conseillers les restituent avant le 13 mars, pour qu'elles soient nettoyées. Il fait confiance pour cela au directeur informatique, M. Samba TIMERA, pour réceptionner le matériel et le remettre en état ; il s'agit de la tablette Android 7.0, la housse, le chargeur, le stylet. Les élus devront signer une feuille de restitution puisque le contrôle de légalité oblige à le faire pour éviter que les tablettes soient détournées pour un autre usage. Monsieur le Maire remercie le public d'être venu si nombreux et espère que la clarté des propos lui a permis de mieux comprendre les enjeux du Conseil municipal et du budget. Il remercie les élus présents et souhaite une bonne soirée à tous.

** *** **

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à vingt-deux heures quarante-cinq.**

Le Secrétaire de séance,
Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN



Le Maire,
M. Azzédine TAÏBI

